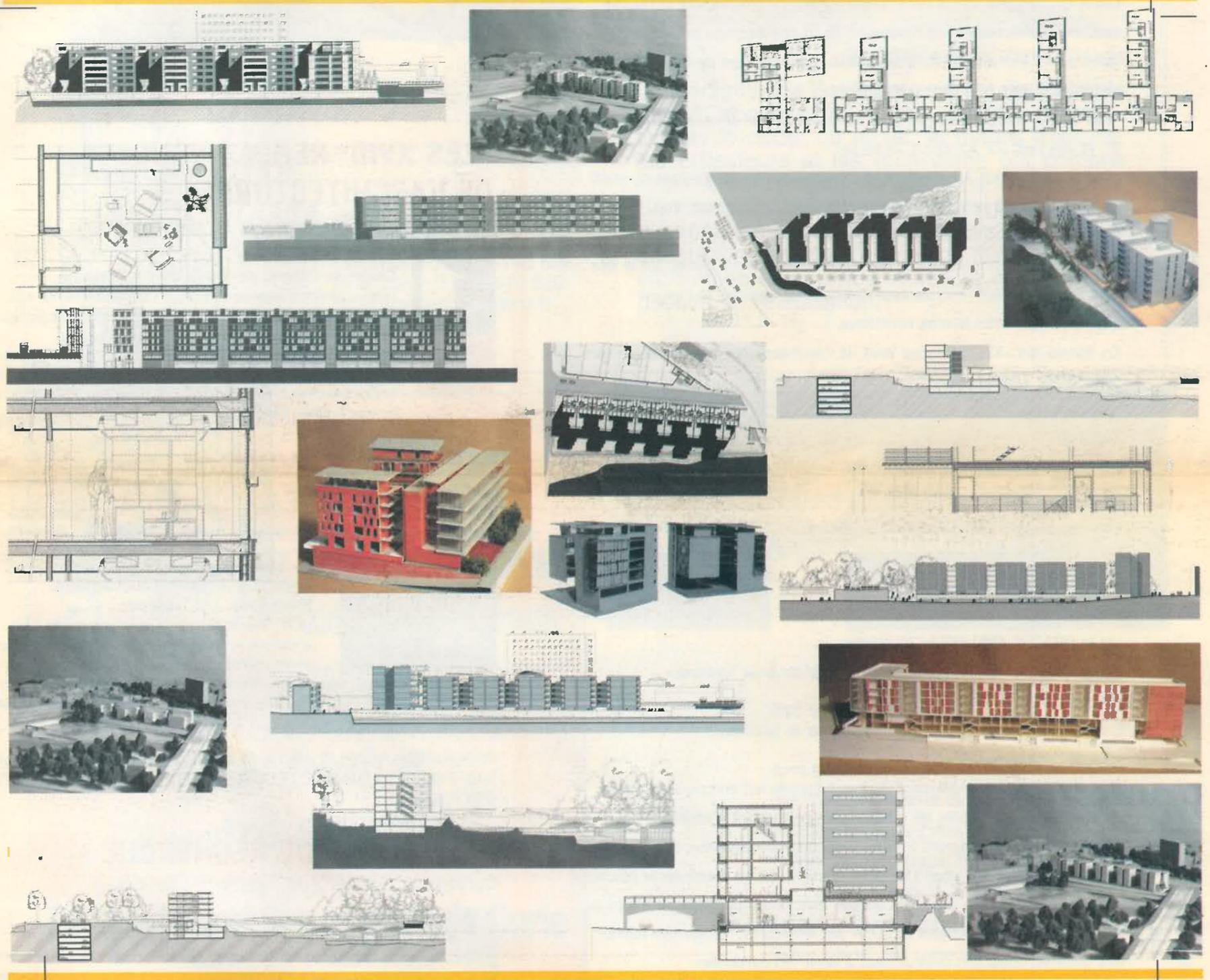


# PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES  
ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

## P7 TRAVAUX D'ETUDIANTS : IMMEUBLE-ILOT A PORT GARAUD - TOULOUSE



## P 12 L'ODYSSÉE DE L'ESPACE

"...N'est-il pas finalement illusoire de reprocher à la presse professionnelle son caractère spécialisé ? A l'actualité - qui ne traite de certaines questions qu'à l'occasion d'évènements médiatiques ou éditoriaux exceptionnels, remettant au goût du jour des débats que l'on croyait dépassés- d'être de l'actualité, donc anecdotique ? C'est ainsi risquer d'occulter ce rôle élémentaire qui est assumé de permettre la circulation des idées et à un certain débat d'exister..."

Nicolas Memmi, architecte.

## P12 VILLE RÊVE ET UTOPIE / COLLOQUE / LES 8 ET 9 OCTOBRE 2004 / ÉCOLE DES BEAUX ARTS DE TOULOUSE



03 40 60 32 03 40 69 31 03 40 60 32 03 40 69 31

ÉDITO



Du 14 au 30 octobre vont se dérouler en Région Midi-Pyrénées de nombreuses manifestations autour du thème de l'Architecture.

En effet, la première «Fête Européenne de l'Architecture» aura lieu du 15 au 17 octobre

prochain ; en France, c'est le programme «Vivre les Villes» lancé par la DAPA qui propose à tous les Français de mieux comprendre la constitution, le fonctionnement et l'évolution de leurs villes.

Nous avons souhaité, avec la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, rattacher à cette fête deux événements :

\_Les «XVIII<sup>e</sup> Rendez-Vous de l'Architecture» qui se dérouleront les jeudi 21 et vendredi 22 octobre à Toulouse.

\_Les «Rendez-Vous Architecture et Cinéma» qui se dérouleront du jeudi 21 au samedi 30 octobre à Figeac, Montauban, Lavelanet, Foix, Lannemezan et Toulouse.

Le programme complet de ces manifestations vous est donné sur le site [www.semainedelarchitecture.com](http://www.semainedelarchitecture.com) : alors à vos agendas et j'espère que nous nous retrouverons nombreux.

En dehors des «XVIII<sup>e</sup> Rendez-Vous de l'Architecture» dont le thème sera cette année «Architecture Contemporaine et Patrimoine» et qui nous permettront de recevoir Bruno Fayolle-Lussac, Bernard Reichen, Jean-Paul Philippon le jeudi 21 et Anne Lacaton le vendredi 22, je me permets d'attirer votre attention sur :

\_le colloque organisé par le Pôle de Formation «De quelles compétences nous avons besoin pour édifier la Cité» les 15 et 16 octobre,

\_la conférence de l'architecte espagnol Juan Navarro Baldeweg le 19 octobre,

\_la table ronde sur «Les ressources du Conseil Architectural» organisée par la DRAC et AMO-MP le 20 octobre,

\_la conférence sur «La Politique de la Couleur pour Toulouse» le vendredi 22 octobre.

Enfin, cette rentrée 2004-2005 s'effectue, je le crois, sous de bons auspices :

\_La réforme de l'enseignement de l'architecture est en cours de trouver un aboutissement : après les cinq années permettant d'aboutir à un master, les élèves porteront le titre d'«architecte-stagiaire», le complément de formation professionnelle validant la qualification d'architecte pourrait s'effectuer sur une ou plusieurs années avec une répartition du temps de 80 % par les professionnels et 20 % par les écoles. L'ensemble devrait être testé au cours des deux années à venir (en particulier par l'Ecole d'Architecture de Toulouse).

\_Le Tribunal Administratif de Paris a donné raison cet été au Conseil de l'Ordre dans le conflit qui l'opposait au Ministère au sujet des titulaires de récépissé : le Ministre devra donc statuer rapidement sur les demandes de ces derniers.

\_L'aménagement des nouveaux locaux est... presque achevé ; nous vous y accueillons depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

Vous serez tous conviés prochainement à leur inauguration.

**Philippe VIGNEU.**

*Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées*

AGENDA

LA SEMAINE DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES

**Du 14 au 30 octobre 2004**

Organisée à l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, conjointement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la Direction Régionale de l'Équipement, l'Ordre des architectes, l'Union Régionale des CAUE, l'Association AMO, et l'Ecole d'Architecture de Toulouse, la Semaine de l'Architecture en Midi-Pyrénées, est programmée cette année, pendant "la Fête européenne de l'architecture"(du 15 au 17 octobre 2004).



LES XVIII<sup>e</sup> RENDEZ-VOUS DE L'ARCHITECTURE

«Architecture contemporaine et patrimoine»

**Les 21 et 22 octobre 2004**

**Centre de Congrès de Météo France, Toulouse.**

Lorsque présent et passé se rencontrent, l'architecture se met à parler un langage particulier, né d'une douce et terrible tentative de dialogue. Le temps alors, avec ou sans bonheur se fraye un passage. Ponctuant "La semaine de l'architecture en Midi-Pyrénées", les RVA 2004, organisés par l'Ordre des Architectes et la Maison de l'Architecture, se dérouleront dans un nouveau lieu : Le Centre de Congrès de Météo France.



LES RENDEZ-VOUS ARCHITECTURE ET CINÉMA

«Mouvements de ville»

**Du 21 au 30 octobre 2004**

**Figeac, Lannemezan, Foix, Lavelanet, Montauban..., et Toulouse.**

La ville balaye l'histoire du cinéma. Depuis qu'il existe, le septième art enregistre les transformations du paysage urbain, interroge notre perception de cet univers mouvant et sensible. Dans ce large registre, "Mouvements de ville" s'attache aux mutations du monde urbain dont l'expansion vertigineuse constitue un des plus grands défis du troisième millénaire.



**PROGRAMME COMPLET DE LA SEMAINE DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES DANS LE PROCHAIN PLAN LIBRE N° 26 DU MOIS D'OCTOBRE.**

SÉMINAIRE DE RECHERCHE

Construire, Habiter : du logement à la ville

**30 septembre- 2 octobre 2004**

**CMAV - Toulouse**

"La plupart des modernes prennent une ville pour une cité et un bourgeois pour un citoyen. Ils ne savent pas que les maisons font la ville et que les citoyens font la cité." Jean-Jacques Rousseau (exergue de Poésis N°15)  
Animation par Stéphane Gruet, architecte, rédacteur en chef de la revue Poésis, Directeur de l'AERA.

**Intervenants :** Michel Cantal-Dupart, architecte, urbaniste, Henri Gaudin, architecte, Andreas Hofer, architecte à Zürich, Djaffar Lesbet, sociologue, urbaniste. **Organisation :** A.E.R.A./ Centre Méridional de l'Architecture et de la Ville - 5, rue Saint Pantaléon 31000 Toulouse - Tél : 05 61 21 61 19 / fax : 05 61 21 90 53 / [aera-com@wanadoo.fr](mailto:aera-com@wanadoo.fr) // <http://cmav.free.fr>



MAIL INFO

Le Conseil développe la diffusion d'information par le canal du mail info. Pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, merci de nous communiquer votre adresse e-mail afin que nous puissions vous faire bénéficier de ce service.

ACTUALITÉS

MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS

1 Assurance professionnelle : cas des sous-traitants

Le Conseil d'administration de la Mutuelle des Architectes Français (MAF) a pris la décision, à l'occasion de son assemblée générale du 9 juin, de permettre la déduction, à hauteur de 50%, des parts d'intérêt des sous-traitants.

Cette nouvelle mesure, longtemps demandée par les architectes, entrera en application avec les travaux effectués en 2005 à déclarer en 2006.

Cette disposition ne modifie pas la possibilité actuelle de déduire à 100% la part des sous-traitants assurés à la MAF et à EUROMAF.

2 Quelques chiffres

Grâce aux données recueillies dans les déclarations d'activités professionnelles des architectes, la Maf réalise chaque année des statistiques. Elle vous propose ici l'analyse des statistiques portant sur les travaux réalisés par les architectes adhérents en 2002 et déclarés à la Maf en 2003.

Le montant des travaux 2002 déclarés par les architectes adhérents de la Maf en 2003 s'élève à 29,5 milliards d'euros, en progression de 6,1 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est plus forte que celle de l'ensemble de la production du bâtiment, qui est de 2,7 % selon la FFB. Le taux de pénétration des architectes dans la production du bâtiment augmente donc de 1 % pour atteindre 33,1 %.

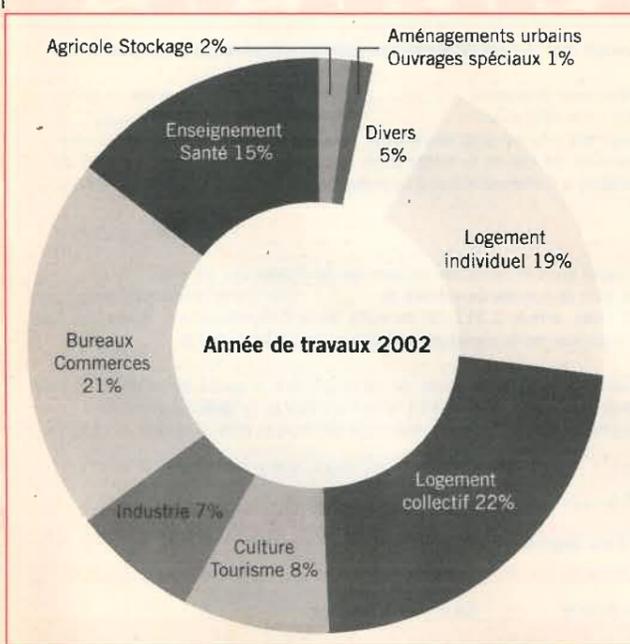
Dans le secteur du logement, les architectes adhérents de la Maf font mieux que l'ensemble du marché. Ils parviennent à accroître leur taux de pénétration de 1,8 % ainsi porté à 23,5 %. Après plusieurs années de décroissance, il est encore trop tôt pour affirmer que 2002 marque un renversement de la tendance.

Le taux de pénétration dans le secteur hors logement est, quant à lui, quasiment stable (46,3 %). La progression de l'activité des architectes est particulièrement marquée dans la construction neuve. Le taux de pénétration des architectes atteint 50,1 % grâce à une évolution de 2,8 %. L'activité liée aux travaux d'amélioration et d'entretien (+ 3,8 %) évolue comme l'ensemble du marché (+ 4,1 %).

Le marché a été surtout porté en 2002 par le secteur privé (+ 9,4 %), tandis que le secteur public est resté stable (+ 0,5 %). Dans le secteur public, seules les missions complémentaires progressent (+ 6,9 %). L'augmentation des travaux observée dans le secteur du logement (+ 12,2 %) concerne aussi bien le logement individuel (+ 11,7) que le logement collectif (+ 12,5 %).

En ce qui concerne les constructions hors logement (+ 2,6 %), on observe une hausse modérée des bureaux et commerces (+ 4,5 % contre + 17,8 % en 2001), plus soutenue dans les secteurs de l'enseignement (+ 8,5 % contre 1, 6 % en 2001) et de la santé (+ 17,6 % contre +11,2 % en 2001). Les constructions industrielles et de stockage diminuent de 8,5 % et reviennent en volume au niveau de 2000.

Répartition des travaux déclarés par les architectes selon le type d'ouvrage



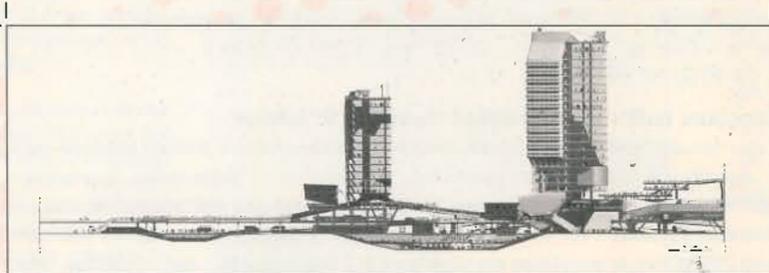
RÉSULTATS

1 Palmarès 2004 de l'Académie d'Architecture

L'Académie d'Architecture a remis le 22 juin dernier les prix et récompenses du Palmarès pour l'année 2004. Pour le Palmarès «Architecture», ont été décernées, entre autres : La Grande Médaille d'Or à Shigeru Ban, architecte / Les Grandes Médailles de Vermeil à Patrick Bouchain, architecte et Jean-Louis Sibilleau, directeur général délégué de la SAEM / Et dans les Grandes Médailles d'Argent, la Médaille de l'Académie d'Architecture à Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale

2 Archiprix Internationale

La remise d'Archiprix Internationale, session 2003, récompensant le meilleur projet de diplôme dans le champ de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, a eu lieu en mai dernier à Gênes. 170 universités mondiales de 61 pays ont été représentées. Les 4 lauréats sont l'Architectural Association de Londres avec Postagriculture (Achim Menges), l'Ecole Spéciale d'Architecture de Paris avec HK/WD2/Whub (Thomas Raynaud), la Eindhoven University of Technology avec Dealing with Vierhaven (Harn Timmermans) et enfin la Princeton University avec Wave Garden (Yusuke Obuchi).



3 Bourses de la Fondation EDF

La Fondation Electricité de France a distingué cinq architectes en leur remettant des bourses destinées à réaliser une étude à l'étranger (valeur totale : 50 000 euros).

Remises tous les deux ans depuis 1992, ces bourses offrent aux architectes l'opportunité d'enrichir leur cursus par une expérience internationale en milieu universitaire ou professionnel. Le thème choisit cette année était : l'architecture utilisant des matériaux naturels (bois, terre).

Les cinq lauréats des Bourses Jeunes architectes 2004 sont : Olivier Delarozière, diplômé de l'école d'architecture de Paris-La Villette, a obtenu une bourse de 8000 euros pour son projet, « Chutes de bois, maisons forestières » en Yougoslavie, à Fruska Gora / Ana Amalia Garcia Ramirez, diplômée de l'école d'architecture de Paris-Val de Marne, a obtenu une bourse de 10 000 euros pour son projet, « L'utilisation sociale et écologique du bambou » en Colombie (Bogota) / Salima NAJI, diplômée de l'école d'architecture de Paris-La Villette, a obtenu une bourse de 8000 euros pour son projet, « D'hier à demain, revitaliser les greniers collectifs de l'Anti-Atlas marocain » au Maroc / Hervé Richard et Shiva Tolouie, diplômés de l'école d'architecture de Paris-Val de Seine, ont obtenu une bourse de 12 000 euros pour leur projet, « Les Bagdars » (dispositif traditionnel de rafraîchissement de l'air) en Iran / Caroline Wittendal et Benjamin Jacquemet Boutes, respectivement diplômés de l'école d'architecture de Lille et de Montpellier, ont obtenu une bourse de 12 000 euros pour leur projet, « Microclimax, prototype manifeste d'architecture vivante » aux Etats-Unis

4 Grand prix de l'Urbanisme 2004

Christian de Portzamparc vient de remporter le grand prix de l'Urbanisme 2004 du Ministère de l'Equipement.

En lui attribuant le Prix, le jury "a voulu saluer une œuvre, traduite par des réalisations de très haute qualité, allée à une pensée sur la ville articulant réflexion théorique et passage à l'acte, et développant une vision optimiste de l'avenir qu'il traduit tant par son œuvre que par ses écrits".

Christian de Portzamparc est notamment l'urbaniste de la Zac Porte d'Asnières (17ème) et de la Zac Masséna (13ème) à Paris et du quartier "les îles vertes" à Montpellier.

## CONSULTATIONS

### 1 Architecture élémentaire

L'édition 2004 du concours "Architecture élémentaire" organisé par Algeco, spécialiste de la construction modulaire, est ouverte aux étudiants des années supérieures d'architecture, de design et d'architecture intérieure et aux diplômés des promotions 2003 et 2004.

**Le thème retenu est :** "Habitat individuel, industrie et customizing".

Les participants, inscrits individuellement ou en groupe de quatre, devront plancher sur la conception d'un habitat individuel en utilisant le module élémentaire industrialisé Algeco. Le lauréat verra son projet réalisé sous forme de prototype.

**Date limite d'inscription :** le 30 septembre 2004.

Remise des prix en décembre 2004.

**Renseignements :** www.algeco.fr/concoursarchi2004

### 2 Architecture et lieux de travail

La 10<sup>e</sup> édition du prix biennal Amo 2004 est lancée depuis le 30 juin 2004. Il récompensera le maître d'ouvrage et l'architecte, qui, par le dialogue permanent, ont permis la réalisation d'un immeuble remarquable où s'exerce une activité administrative, commerciale ou industrielle. L'opération doit avoir été achevée après le 1er janvier 2001 et être occupée au 30 juin 2004.

**Date limite du dépôt des dossiers :** le 29 octobre 2004.

**Renseignements :** Amo, Christiane Mugnier - c/o Ministère de l'Équipement

Arche de la Défense - Pilier Nord - 92055 Paris La Défense cedex 4

Tél : 01 40 81 23 69 - Fax : 01 40 81 25 51

### 3 Concours national des entrées de ville - 5<sup>e</sup> édition

La Ligue Urbaine et Rurale (LUR), association nationale reconnue d'utilité publique qui a pour objectifs : la valorisation du patrimoine, l'amélioration du cadre de vie, la promotion du développement durable, organise son 5<sup>ème</sup> concours national des "entrées de ville".

**Le concours s'adresse :** aux villes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont la population est supérieure à 2 000 habitants / aux architectes, urbanistes, et/ou paysagistes qui ont étudié ou étudient un ou plusieurs projets d'entrées de ville, en accord explicite avec la collectivité territoriale concernée.

**Il concerne :** soit la mise en œuvre de projets d'aménagement de zones d'activités à la périphérie des villes, dans l'esprit de la loi SRU, de l'amendement Dupont ainsi que du 1% paysage et aménagement / soit la réhabilitation ou la restructuration d'entrées de ville dégradées

**Il peut s'agir :** de projets non commencés mais dont les principes et le plan de financement sont validés par les partenaires / ou de travaux en cours / ou de réalisations terminées sur une, plusieurs, ou la totalité des entrées de l'agglomération.

Le concours est doté de prix grâce à l'aide des pouvoirs publics (Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Ministère de la Culture et de la Communication, secrétariat d'État aux PME, au Commerce et à l'Artisanat) et à la contribution de partenaires (société Carrefour, société des Autoroutes du Sud de la France, Fédération Nationale des Travaux Publics) qui ont manifesté leur intérêt pour l'opération.

**Les concurrents devront adresser leur dossier au siège de la LUR avant le 28 février 2005 (cachet de la poste faisant foi).**

**Renseignements - Inscriptions :** La Ligue Urbaine et Rurale

8 rue Meissonier - 75017 Paris - Tél : 01 42 67 06 06 - Fax : 01 42 67 61 41

## A PROPOS DU VERRE

L'École d'Architecture de Nancy, en association avec le Pôle Verrier (\*) porte un intérêt particulier en direction du matériau «verre» dans l'architecture, le design et l'urbain.

En particulier, un DESS «Verre Design Architecture» s'est ouvert aux étudiants internationaux à la rentrée 2003 à l'École d'Architecture de Nancy.

Des bases d'information à caractère économique à destination de tous les architectes, sont développées dans le but de faire connaître le matériau et ses applications.

Vous désirez recevoir gratuitement ces informations, faites-vous connaître (nom - mail) :

\_par téléphone au 03 83 25 49 93 (Éléonore Durand)

\_par télécopie au 03 83 25 49 99

\_par mail : pole@idverre.net - site internet : www.idverre.net

(\*) Le Pôle Verrier est une association loi 1901, créée et soutenue par la Ville de Nancy, le Conseil Général de Meurthe et Moselle et le Conseil Régional de Lorraine.

## CONTRAT D'ARCHITECTE ET LOI SCRIVENER DU 13 JUILLET 1979

### Le principe

Les dispositions de la loi Scrivener relative à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier s'appliquent aux prêts qui sont consentis, à des personnes de droit privé, et plus particulièrement à des particuliers, en vue de financer notamment les dépenses relatives à la construction, la réparation, l'amélioration ou l'entretien des immeubles à usage d'habitation lorsque le montant de ces dépenses est supérieur à la somme de 21 500€.

En résumé, tout acte écrit se rapportant à la construction, la réparation, l'amélioration ou l'entretien des immeubles à usage d'habitation doit indiquer si le prix en sera payé directement ou indirectement, même en partie, avec ou sans l'aide d'un ou de plusieurs prêts.

Lorsque l'acte indique que le prix est payé directement ou indirectement, même partiellement à l'aide d'un ou de plusieurs prêts, cet acte est conclu sous la condition suspensive de l'obtention du ou des prêts qui en assurent le financement.

Si la condition suspensive n'est pas réalisée, toute somme versée d'avance est immédiatement remboursable sans retenue ni indemnités à quelque titre que ce soit.

Quand l'acte indique que le prix sera payé sans l'aide de prêt, cet acte doit porter la mention manuscrite de l'intéressé par laquelle il reconnaît avoir été informé que s'il recourt néanmoins à un prêt il ne peut se prévaloir de la loi du 13 juillet 1979.

En l'absence de cette indication, et si un prêt est néanmoins demandé, le contrat est réputé conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt.

Les dispositions de la loi étant d'ordre public, il n'est donc pas possible d'y déroger par contrat.

### L'application

Au moment de la signature d'un contrat avec un particulier, l'architecte devra s'informer de l'enveloppe financière de son client et de l'éventualité de demande de prêt.

Si le maître d'ouvrage n'envisage pas de demander un prêt, l'architecte doit lui demander de rédiger, en toutes lettres, de sa main, la clause prévue à l'article L 312-7 du code de la consommation. Par cette clause, le client reconnaît avoir été informé que s'il recourt néanmoins à un prêt, il ne pourra, en cas de non obtention, se prévaloir du remboursement des sommes qu'il aura déjà versées.

Si le maître d'ouvrage envisage de financer son projet de construction par l'obtention d'un prêt, l'architecte devra s'informer des conditions du prêt (demande d'une copie de la ou des offres préalables que des établissements de crédit auront obligatoirement envoyées au demandeur du prêt).

Il est possible enfin de prévoir, dans le contrat, une durée de validité de la condition suspensive qui ne peut être inférieure à un mois à compter de la signature du contrat (art. L 312-16 du code de la consommation). L'avantage d'une telle clause est d'obliger le particulier à contacter rapidement les organismes bancaires pour obtenir le prêt.

On ne peut qu'inviter les architectes, réalisant une maison individuelle pour le compte de particuliers, à être très vigilants en s'assurant lors de la signature du contrat de ce que le maître d'ouvrage a ou non demandé l'obtention d'un prêt.

### Pratique

Le document ci-dessous pourra utilement être annexé au contrat signé entre un architecte et un maître d'ouvrage particulier.

Source : CROA Basse-Normandie

Le contrat ci-dessus a été signé le .....

Entre  
Monsieur .....  
et  
Monsieur .....

Il a pour objet :

Le Maître d'ouvrage dispose d'une enveloppe financière estimée à : ..... €

Quelles sont les ressources dont dispose le maître d'ouvrage :

Le maître d'ouvrage envisage-t-il de demander l'obtention d'un prêt :

OUI  NON

Si non :

Le maître d'ouvrage doit rédiger de sa main en toutes lettres les mentions suivantes :

Je soussigné, Monsieur (Madame) ....., n'envisage pas de demander un prêt pour la réalisation de cette opération.

Je reconnais avoir été informé que, néanmoins, si je devais recourir à un prêt, je ne pourrais pas me prévaloir, en cas de non-obtention, des dispositions de la loi 79-596 du 13 juillet 1979 relative à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier.

Si oui :

Le contrat est signé sous la condition suspensive de l'obtention du prêt.

Cette condition aura une durée de validité de ..... mois (cette durée ne pouvant être inférieure à un mois, article L.312-16 du code de la consommation), durée qui commence à courir au jour de la signature du contrat, soit à compter du .....

Le maître d'ouvrage s'engage au cours de cette période à contacter différents organismes bancaires afin d'obtenir plusieurs offres préalables de prêt.

Il s'engage à fournir au maître d'œuvre une copie de chaque offre émanant d'organismes bancaires.

Fait à .....le .....

En deux originaux

L'architecte

Le maître d'ouvrage

## MARCHÉS PUBLICS PROCÉDURE ADAPTÉE

### 1 Les textes

Le code des marchés publics prévoit que les marchés de maîtrise d'œuvre compris entre 0 et 150 000 euros pour l'Etat, et entre 0 et 230 000 euros pour les collectivités territoriales, sont passés selon une "procédure adaptée" (article 74-II alinéa 1). Cela signifie que le maître d'ouvrage détermine les modalités de publicité et de mise en concurrence qui lui apparaissent adaptées au marché en fonction de son objet ou de ses caractéristiques.

S'agissant de la publicité :

...jusqu'à 90 000 euros HT, le maître d'ouvrage doit procéder à une "publicité suffisante permettant une mise en concurrence effective". La circulaire d'application du code des marchés publics laisse le choix entre trois catégories de supports écrits : presse écrite, affichage, internet.

...entre 90 000 euros et 150 000 (Etat) ou 230 000 (collectivités territoriales), un avis d'appel à la concurrence doit être publié soit au BOAMP, soit dans un journal d'annonces légales.

S'agissant de la mise en concurrence, le maître d'ouvrage en détermine les modalités. A ce sujet, la MIQCP fait quelques recommandations.

### 2 Les recommandations de la MIQCP

La mise en concurrence peut revêtir, selon la MIQCP, trois formes :

...Une "procédure adaptée" : le maître d'ouvrage analyse les dossiers de candidatures reçus et peut sélectionner un ou plusieurs candidats avec lesquels il négociera. Pour ce faire, il est invité à s'entourer de conseils émanant de personnes indépendantes et qualifiées (jury avec un tiers de maîtres d'œuvre ou conseils d'un architecte) : en effet, la nécessité de se faire conseiller et de débattre demeure quelle que soit la taille de l'opération. Il peut également auditionner quelques équipes et visiter certaines de leurs réalisations.

...La procédure négociée spécifique aux marchés de maîtrise d'œuvre : le maître d'ouvrage suivra dans son intégralité le déroulement de cette procédure décrite à l'article 74 du code des marchés publics (avis d'appel à la concurrence, jury avec un tiers de maîtres d'œuvre, sélection d'au moins trois candidats sur références, compétences et moyens, remise des offres, négociation et choix par la maîtrise d'ouvrage).

...Le concours d'architecture ou les marchés de définition : si le maître d'ouvrage estime que le choix du maître d'œuvre ne peut se faire que sur la base d'une prestation graphique. Dans ce cas, les procédures concernées devront être suivies dans leur intégralité.

Quelle que soit la procédure choisie, la MIQCP recommande de favoriser le dialogue entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Ce dialogue ne peut intervenir qu'après la sélection de candidats.

Pour le maître d'ouvrage, il s'agit de présenter les préoccupations et attentes majeures de son programme, d'examiner comment les deux parties vont pouvoir travailler ensemble, et de percevoir l'aptitude des candidats à traduire ultérieurement dans l'espace les objectifs de la collectivité. Ce dialogue ne peut s'effectuer réellement, et être productif, qu'à travers une ou plusieurs rencontres effectives. C'est pour cette raison que la MIQCP considère que l'appel d'offres, qui entraîne des offres intangibles, sans aucun dialogue, est inadapté aux marchés de maîtrise d'œuvre.

Source : CROA Aquitaine

## RÉGLE MENTATION

## MARCHÉS PUBLICS IMPARTIALITÉ DU CCTP

La Direction des affaires juridiques du Ministère de l'Economie et des Finances rappelle l'importance de la neutralité des descriptifs techniques dans son avis du 29 avril 2004.

Les spécifications techniques doivent, par principe, être définies par rapport à des normes, des agréments techniques ou des spécifications communes.

Le ministère rappelle que la référence à un produit déterminé n'est possible que dans des cas exceptionnels. Dans cette hypothèse, l'acheteur public devra démontrer la nécessité objective de recourir à une telle indication qui sera, dans tous les cas, accompagnée d'une clause d'équivalence.

## PISCINES

### DÉCRET N°2004-499 DU 7 JUIN 2004

Ce décret modifie l'article R.128-2 du Code de la Construction et de l'Habitation qui précise que les piscines construites ou installées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004 doivent être pourvues d'un système de sécurité constitué par une barrière de protection, une couverture, un abri ou une alarme empêchant toute intervention d'un enfant de moins de 5 ans.

Il complète l'article R.128-4 : les dispositifs installés avant la publication de ce décret sont réputés satisfaire à ces dispositions si le propriétaire de la piscine obtient un document fourni par un fabricant, un vendeur, un installateur ou un contrôleur technique attestant que le dispositif est conforme aux exigences de sécurité visées à l'article R.128-2. Le propriétaire peut, sous sa propre responsabilité, attester de cette conformité par un document accompagné des justificatifs techniques utiles.

## DÉDUCTION DE FRAIS DE TRANSPORT

### INSTRUCTION FISCALE N°5-G-5-04 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS DU 6 MAI 2004 : ASSOULISSEMENT DE LA RÈGLE DES 40 KILOMÈTRES

Les frais de déplacement que les titulaires de bénéfices non commerciaux exposent pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail et en revenir constituent des dépenses nécessitées par l'exercice de la profession, à la condition que la distance qui sépare le domicile du lieu de travail présente un caractère normal. Désormais, les frais de transport afférents aux quarante premiers kilomètres engagés par les professionnels dont le domicile est éloigné de plus de quarante kilomètres du lieu d'exercice de leur profession peuvent toujours être admis en déduction, même si aucune circonstance particulière ne motive l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail, sous réserve bien entendu, de justifier de la réalité et du montant des frais correspondants. Cette mesure s'applique à compter de l'imposition des revenus de l'année 2003 et pour le règlement des litiges en cours.

FRAIS DE DEPLACEMENT DOMICILE / LIEU DE TRAVAIL		REGIME FISCAL
À concurrence des quarante premiers kilomètres		déductibles si justifiés
Au-delà des quarante premiers kilomètres	Au-delà des quarante premiers kilomètres	déductibles si justifiés
	Absence de circonstances particulières justifiant un tel éloignement	non déductibles

## ABF - EXERCICE LIBÉRAL

L'article 100 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifie l'article 38 de la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 concernant les ABF : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, ils ne pourront plus exercer aucune mission de conception ou de maîtrise d'œuvre à titre libéral (les missions commencées avant cette date pourront être poursuivies jusqu'au 31/12/2007).

## ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

### REDEVANCE

La loi 2004-804 du 9 août 2004 relative au soutien à la consommation et à l'investissement institue une redevance d'archéologie préventive (article 17 de la loi) en modifiant les articles L.524-1 et suivants du code du patrimoine. Les personnes physiques qui construisent pour elles-mêmes (logements) ainsi que les affouillements rendus nécessaires pour la réalisation de travaux agricoles forestiers ou pour la prévention des risques naturels sont exonérés de cette redevance (L.524-3). L'article L.524-7 du code du patrimoine détermine les modalités de calcul de cette redevance. Enfin, l'article L.524-16 du code du patrimoine précise qu'un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent titre. Ces dispositions ne sont donc pas encore en vigueur.

## JURISPRUDENCE

## MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

### SOUS-TRAITANCE

Issue d'une réforme intervenue il y a plus de 15 ans, l'obligation de contrôle à la charge du maître de l'ouvrage qui découvre une sous-traitance irrégulière suscite toujours des difficultés quant à son domaine d'application. Levant les incertitudes qui auraient pu subsister sur ce point, la troisième chambre civile de la Cour de cassation confirme l'application de cette obligation aux sous-traitances de maîtrise d'œuvre. La Cour de cassation a toujours considéré que la loi du 31 décembre 1975 était applicable aux contrats d'architecture. L'article 1<sup>er</sup> de ce texte, qui définit la sous-traitance, n'exclut, en effet, aucun des intervenants à l'acte de construire, que sa prestation soit d'ordre intellectuel ou matériel. S'est toutefois posée la question de savoir si le maître d'ouvrage était tenu de contrôler la situation des sous-traitants intervenant au stade de la maîtrise d'œuvre d'une opération. En vertu de l'article 14-1 de la loi du 31 décembre 1975, le maître d'ouvrage qui a connaissance de l'existence d'une sous-traitance non déclarée sur le chantier, doit, en effet, mettre l'entrepreneur principal en demeure de respecter la procédure d'acceptation et d'agrément du sous-traitant. Cette obligation de mise en demeure, toutefois, ne s'impose à lui que si la sous-traitance est exercée dans le cadre d'un marché de bâtiment ou de travaux publics. Pour la Cour de cassation, les contrats de maîtrise d'œuvre, bien que portant sur des prestations intellectuelles, entrent bien dans le champ de la mise en demeure obligatoire, dès lors qu'ils sont conclus pour l'exécution d'un programme de construction immobilière. Cette solution, conforme à l'esprit de la loi de 1975, permet ainsi aux maîtres d'œuvre non déclarés, victimes d'une défaillance de leur donneur d'ordre, de mettre en jeu la responsabilité du maître d'ouvrage pour défaut de mise en demeure.

Cass. 3<sup>e</sup> civ., 26 mai 2004, n°02-19.629, n°619 FS - P + B, sté Séchaud Bossuyt Est c/ Sci Marjolaine





## “ IMMEUBLE - ILOT ” À PORT GARAUD

**L**es travaux d'étudiants présentés dans ces pages sont extraits d'un ouvrage collectif (en fin de chantier) visant à opérer un bilan et donc à permettre les questionnements, les critiques... susceptibles, d'une part de faire progresser certains architectes et enseignants engagés dans la difficile tâche de former des architectes au sein de l'Ecole d'Architecture de Toulouse, et d'autre part à (ré)ouvrir les possibilités d'échanges, voire de débats, entre l'école et les architectes qui construisent. Plus précisément, ces travaux sont issus d'un groupe de travail de 4<sup>e</sup> année, animé pendant l'année universitaire 2003/2004 par trois enseignants et architectes : Meriem Bekkoucha, Claude Branger et Laurent Tournié.

**Les étudiants :** Abatal Youssef / Barthélémy Agnès / Battaglia Audrey / Burguière Sophie / Cabrol Benoit / Calvet Elsa / Caron Astrid / De Rigaud Sophie / Duchet Caroline / Fqih Berrada Sofiya / Gay Christophe / Giret Nathalie / Golic Adnan / Gres Fanny / Halais Carole / Léger Sophie / Maisnobe Christophe / Malherbe Marlène / Mary Léo / Mourchid Abdellatif / Moya Alberto / Muyldermans Benoit / Nucce Paloma / Porte Trauque Julie / Quemeneur Fabrice / Ratelle Valade Marilou / Rodriguez Vincent / Saint Macary Aurélie / Saussol Sabrina / Sommabere Christelle / Teule Adeline / Tollis Marc / Van den Berg Diederick / Van den Bulcke Benjamin / Jordi Cornella, moniteur assistant



Nous avons essayé cette année d'expérimenter un certain nombre de pratiques pédagogiques issues de réflexions que nous avons menées dans l'enthousiasme d'une rencontre et selon la nécessité d'anticiper certaines modalités que la réforme «LMD» allait manifestement imposer : semestrialisation, réduction de 40% du temps moyen d'encadrement...

Il nous fut bien sur impossible d'enseigner moins, il nous a semblé nécessaire d'enseigner plus : en créant trois groupes de travail (au lieu de 2) constitués chacun d'une douzaine d'étudiants et en augmentant sensiblement les temps d'encadrement, nous nous sommes donnés comme objectif principal d'amener ces étudiants issus donc de l'ancien système, au niveau (souhaitable selon nous...) d'étudiants intégrant, dans le nouveau système «LMD», leur dernière année d'étude (pour obtenir un Master d'architecture «valant titre d'architecte»). Cette expérience fut éprouvante pour tous mais indiscutablement enrichissante (1).

Selon le programme pédagogique actuel, la quatrième année est dédiée à un projet devant traiter de la question du «logement collectif» pendant le premier semestre et à un «équipement» pendant le second semestre.

**Trois «exercices» et un voyage initient la mise en route du groupe :**

Le premier consiste à dessiner son propre logement selon des critères extrêmement précis (plans et coupes cotés avec et sans mobilier 1/50 1/20 - plans de situation - plan masse - plans coupes et élévations d'une baie au 1/10 etc...).

Le second consiste à analyser (interpréter et

représenter, selon une charte graphique précise, en équipe de deux ou trois étudiants, un bâtiment d'habitation (toulousain cette année) considéré comme remarquable (voir article sur les bâtiments d'habitation remarquables)

Le troisième consiste à élaborer collectivement tous les documents (plans coupes élévations maquettes...) qui représentent le site dans lequel les étudiants vont situer leurs projets pendant tout le semestre voire toute l'année.

Ces trois exercices, au delà de leurs objectifs propres, visent à révéler les niveaux attendus du point de vue de la représentation, de la capacité à interroger le réel par le dessin, de la capacité à poser une hypothèse d'investigation, etc... Une fois que les étudiants sont certains que les règles (universelles et locales) de représentation sont dès lors incontournables et qu'ils ne pourront plus dessiner ou faire une maquette sans la plus haute conscience de ce qu'ils font, les premières propositions pourront avoir lieu.

Ces épreuves peuvent s'avérer douloureuses pour les étudiants qui pensaient plus ou moins jusqu'ici que l'exercice du projet d'architecture pouvait se résumer à la mise en page de quelques slogans illustrés de références hâtivement pillées dans les revues d'architecture... ou de vagues représentations séduisantes destinées à communiquer un peu de «soi» que l'acquisition, renvoyée à demain, de mystérieux rudiments de «construire» ne tardera pas à rendre crédibles...

Nous avons également élaboré un voyage d'étude qui nous a mené dans la région de Marseille, jusqu'à l'unité d'habitation de Corbu, petit préalable un peu

écrasant mais si enrichissant pour qui veut entreprendre aujourd'hui de penser les questions architecturales et urbaines de l'habiter. Au Corbu, les étudiants ont pu éprouver, en mesurant, en dessinant et en dialoguant, les joies du Modulor (en dormant à deux dans des chambres de 183 cm de large !...). Il n'est pas envisageable ici de développer toutes les étapes et les mécanismes pédagogiques que nous avons, en toute modestie, expérimentés : Les ruses, les objectifs progressivement révélés dans les énoncés, les dispositifs pour créer dans chaque projet les conditions d'une expérience réelle de création ainsi que la nécessité d'enseigner aussi des rudiments dont on pourrait penser qu'ils sont acquis (certains étudiants rentrant en quatrième année n'ont jamais dessiné un détail au 1/20 ou au 1/10, ou coté complètement un plan au 1/50...) relèvent autant de procédés pédagogiques partagés que de réels moments de doute. Autant de doutes et de questions, que le travail, associé à un peu de travail et de travail, peut parfois atténuer ; notons qu'une bonne critique constitue toujours une économie de travail. Notons également que peu d'étudiants avaient acquis auparavant les savoir faire de base en matière de maquettes, et une bonne partie des recherches que nous encourageons passe par ce simple outil : certains étudiants, à force de travail ont pu combler leurs retards et progresser



Chaque projet est porté par deux étudiants (les évaluations finales sont individualisées par des exercices spécifiques) qui sont suivis chaque semaine par un enseignant, celui ci animant son groupe de douze étudiants selon des méthodes qu'il choisit librement : des séances de débats et d'affichages communs (souvent sources d'évaluations) permettent aux étudiants et aux enseignants d'élargir ou de creuser les questionnements d'atelier ; Les enseignants, d'autres enseignants de l'école ou des intervenants extérieurs à l'école viennent (le matin est parfois consacré à un cours) livrer les savoirs qui nourrissent le projet (savoir faire).

Lors des séances critiques, l'étudiant peut réaliser que des enseignants qui s'apprécient et se respectent (3) n'ont pas toujours les mêmes points de vue et que les débats que ces écarts génèrent sont une autre source de progression qui indique également aux étudiants encore trop scolaires qu'ils doivent cesser de chercher à savoir ce qu'il faut faire et commencer à affirmer, avec les hésitations que leurs nouveaux moyens permettent, ce qu'ils pensent qu'il est bon de faire là...

Disons qu'à partir du moment où nous savons que nous sommes dans l'architecture, que certains problèmes soulevés lors d'une critique débouchent



sur des questions qui touchent l'essence même de l'architecture (il arrive que nous soulevons certaines pierres et les replaçons consciencieusement car nous savons que nous ne pouvons pas dresser tous les murs de l'architecture...) les étudiants sont suffisamment en situation de confiance pour accepter d'aller chercher, parfois dans le noir, un morceau de projet...

Les étudiants et les enseignants ont véritablement apprécié les interventions des architectes invités à la critique finale du second semestre. Les débats furent enrichissants et nous ont permis de progresser.

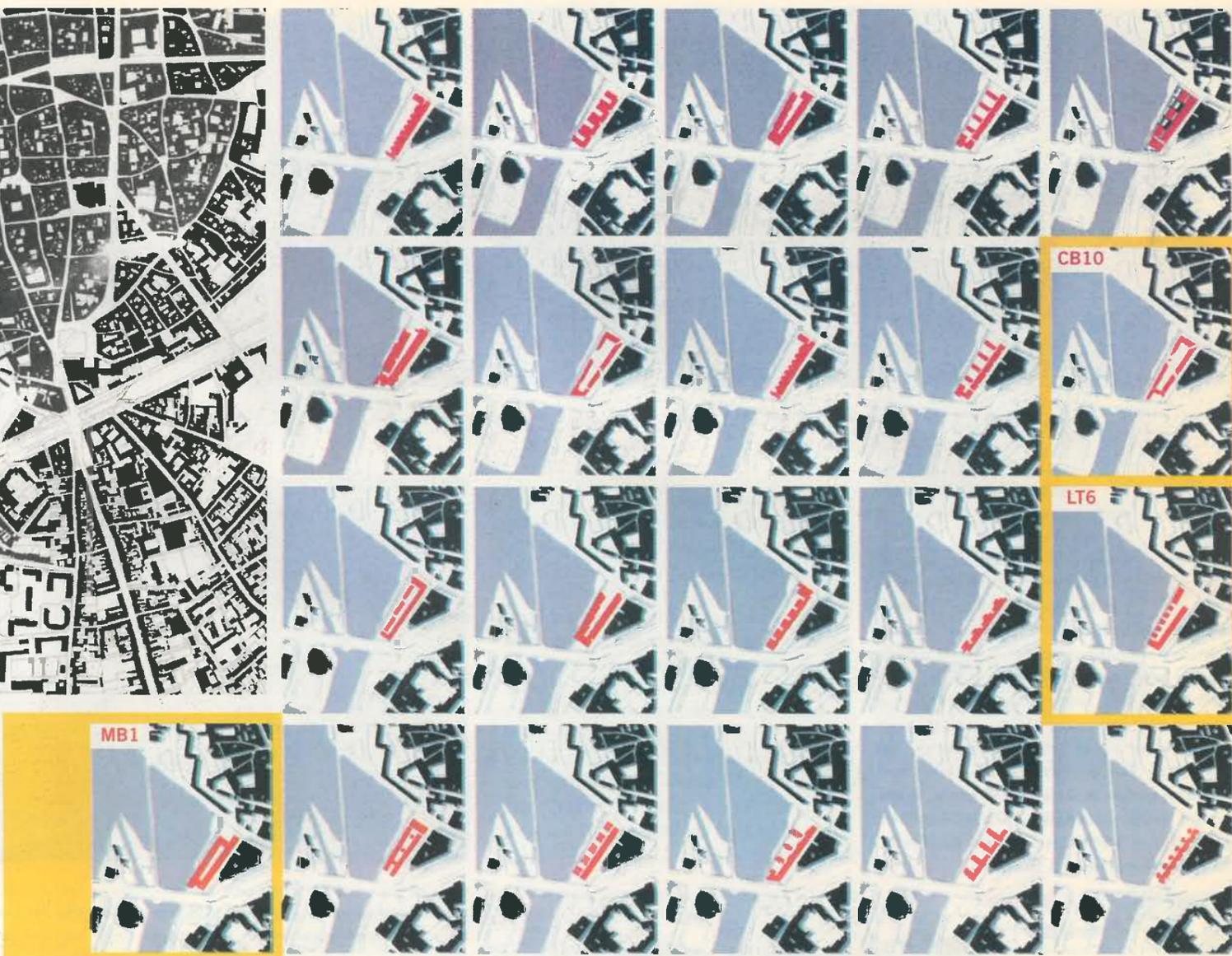
**Meriem Bekkoucha, Claude Branger et Laurent Tournié.**

### NOTES

(1) Les évaluations finales de ce travail que nous avons demandées aux étudiants en attestent / (2) Notons ici que seuls quelques sommaires travaux de maquette ou quelques réglages sur écran d'ordinateur portable peuvent avoir lieu dans les locaux dont nous disposons au sein desquels les diverses pratiques normales du dessin ne sont pas envisageables faute de place et de matériel... / (3) Conditions nécessaires à toute entreprise collective d'enseignement...



Ci-dessus :  
Plan masse de la zone de Port Garraud  
Ci-contre :  
Plans masse des 21 projets d'étudiants



Par Meriem Bekkoucha,  
Claude Branger et Laurent Tournié.

## UN SITE REMARQUABLE

«j'appartiens à une situation à l'intérieur de laquelle je fais un projet» Alvaro Siza

### Une intervention en «centre ancien»

Choisir, dans le cadre d'un exercice d'école, de placer l'étudiant devant les questionnements extrêmement sensibles qu'induit une intervention en «centre ancien», est un acte pédagogique ambitieux que nous revendiquons : Intervenir dans le centre ville, c'est aussi s'interroger sur «comment continuer la ville», sur le futur des noyaux anciens, sur la momification des villes muséographiques vouées aux «délices de l'imitation», sur la question de la «traçabilité» historique des édifices dans la constitution des villes et de la marge laissée à la modernité pour sa participation à cette grande «Histoire»...

Positions philosophiques, positions éthiques, positions disciplinaires, le sujet est riche en foisonnement de débats, qui se sont d'ailleurs réveillés à l'occasion du jury final, et vis à vis desquels nous avons exprimé, par la production de l'atelier, cette attitude de rigueur que l'on aura pu qualifier d'austère, mais qui cherche à exprimer la recherche d'une «juste mesure».

### Un site chargé de «mémoires»...

La Garonne, les quais, le bassin, la digue et l'eau... le fleuve est la mémoire du lieu, le fleuve est la matière du lieu...

La parcelle actuelle est bordée par deux rues qui se nomment : rue de l'Eau et rue de la Chaussée. La conception du projet sur ce site est profondément imprégnée de cette mémoire, du lien vital qui au cours des siècles a rattaché cet ancien port à tout le territoire : L'étude des plans anciens et l'analyse des superpositions dans le site révèle clairement les relations que la ville a entretenues avec son fleuve.

### Un site révélateur de la «complexité» contemporaine

Un autre aspect remarquable de cette parcelle en «centre ancien», réside dans cette complexité urbaine, contemporaine par son absence «d'unité de lieu» et dans son ambiguïté spatiale : Chacune des faces de l'îlot est bordée par une situation urbaine de nature radicalement différente : «adossée» à la ville, «surplombée» par le pont, «frontale» à la Garonne. La parcelle contient également par ses dimensions une ambiguïté profonde en ce qu'elle cherche selon les projets, les programmes qu'elle peut recevoir, soit à contenir un (ou plusieurs) immeuble(s) de grande

épaisseur, soit à contenir une sorte d'îlot un peu maigre cherchant à créer d'autres «entre deux»... cette dualité initiale fut envisagée par les étudiants comme autant de potentialités à générer non seulement de l'habitabilité pour les logements ou les bureaux à projeter, mais aussi divers espaces publics de qualité.

La proximité immédiate d'une voie extrêmement bruyante et les conséquences architecturales et urbaines des contraintes en matière d'isolations acoustiques... les nombreuses potentialités de célébrations du fleuve, la difficulté de créer des rapports d'équilibre entre les constructions situées le long des allées Paul Feuga et le projet... sont autant de problématiques mêlées qu'un étudiant n'est jamais vraiment prêt à affronter : c'est la raison pour laquelle nous avons choisi ce terrain, convaincus d'une part qu'il n'existe pas de réductions idéales de la réalité en matière de pédagogie et d'autre part que ce lieu sensible mérite d'être médité longuement avant d'être transformé et de modifier le paysage des berges...

### Mixité urbaine et unité de lieu :

Le programme du projet l'inscrit dans l'actualité urbaine de la ville (parcelle à programmation réelle de logements).

Cette mise en situation permet de révéler des prises de positions dans une stratégie de projet où l'étudiant sera interpellé sur le plan éthique : dimension sociale du projet, implications urbaines à long terme, identité architecturale, faisabilité économique...

Le thème du logement est abordé dans sa dimension architecturale, comme «objet de civilisation», correspondant aux modes de vie actuels, et non pas comme produit technique ou immobilier.

Cet enseignement développe en effet une réflexion sur la «mixité» à des niveaux multiples, mettant en jeu :

\_plusieurs formes d'habitat (collectif, intermédiaire, individuel dense)

\_plusieurs types de financement (logements sociaux aidés, logements type PLA ou PLI)

\_plusieurs catégories de logements (modes de vie différenciés, logements familiaux, étudiants...)

\_plusieurs types d'usages (services associés à l'habitat, commerces, garderies, restauration...)

S'inscrire dans un réalisme de la programmation.

Nous avons pris connaissance du projet d'immeuble d'habitation programmé sur cette parcelle. Nous nous

sommes saisis de cette réalité, pour développer un exercice d'école qui répond à la «banalité» de cette commande, mais en y intégrant son propre niveau d'exigence.

### Se confronter aux contraintes d'une densité réelle.

Nous n'avons pas cherché à nous fermer les yeux sur la nécessité incontournable de produire le niveau de densité autorisé par le POS pour une opération de logements susceptible d'être construite ; de même, nous avons intégré l'inondabilité du rez de chaussée ainsi que la difficulté à proposer les bonnes infrastructures au regard des informations techniques dont nous disposons tant sur les couches du sous sol que de la fragile structure de la digue.

Enseigner le projet, ne consiste pas pour nous à «nous envoyer en l'air» en plaçant l'étudiant dans des situations d'utopies urbaines et de permisivités architecturales, qu'il n'aura jamais l'occasion de construire, ni même de conseiller ou de programmer. Il s'agit pour nous de lui apprendre à savoir le faire, et à savoir comment le faire bien, parce que s'il a un peu de chance, c'est cela qu'il devra faire, conseiller ou programmer...

«Je trouve que c'est une erreur de prétendre faire dire à un bâtiment ce qu'il n'est pas. Ce n'est pas un problème de modestie, c'est une question de mesure» Alvaro Siza

### Proposer des logements à la ville, surtout si le lieu est beau...

C'est un acte tout aussi politique de programmer du logement, dans un site magnifique. Dans le cadre de l'enseignement de l'architecture, c'est un acte qui relève d'une formation à une éthique professionnelle et sociale. Bien sûr le site se prête apparemment (bien que les expériences de cette année ne nous aient pas complètement convaincus...) à l'implantation d'un équipement public, sur lequel l'étudiant pourrait très certainement débrider son imagination pour inventer les formes les plus «lyriques», justifiées à la fois par le site, le programme, et le budget supposé.

Mais concevoir des formes «magnifiques sous la lumière» avec une architecture dite «ordinaire», c'est beaucoup plus difficile, et beaucoup plus responsable. Enseigner (élever, éduquer, instruire) c'est aussi apprendre aux étudiants à se confronter à des situations difficiles, en leur démontrant que même

dans ces situations, il existe une part de «liberté», certes ténue et délicate, qu'ils devront chercher et dans laquelle le jeu de l'architecture peut s'exercer.

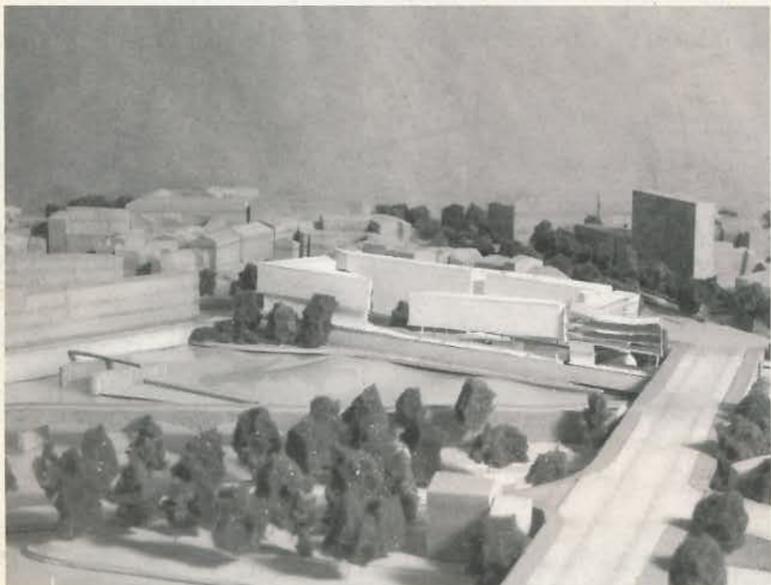
### Travailler sur les notions de mixités et d'îlot complexe

Nous avons d'emblée, selon le «programme pédagogique» de la quatrième année qui propose le thème du logement en premier semestre, mis l'accent sur les difficultés à «fabriquer là» de bons logements selon des hypothèses courantes de répartition et de surfaces habitables : Comment assurer la transition des échelles depuis celle du fleuve jusqu'à celle du logement lui-même ?

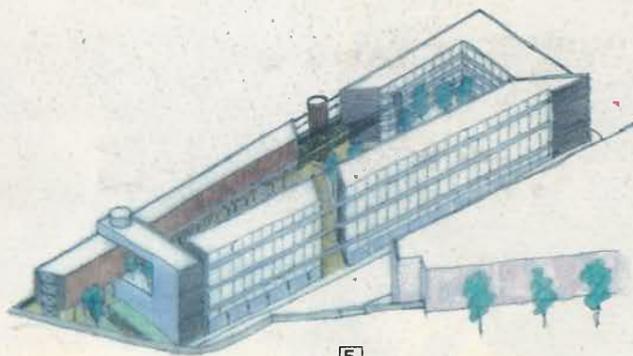
Ce questionnement, et c'est là la grande difficulté de la création des édifices d'habitation (ne pas s'embarquer dans des systèmes de distribution qui imposent des systèmes formels au bâtiment...) est mené de front avec une réflexion primordiale dès le commencement du projet qui consiste à envisager toutes les continuités urbaines, les coutures, les espaces susceptibles de devenir communs voire publics : promenades le long de la digue, esplanades avec ses trois platanes en vis à vis de l'école maternelle, traversées et venelles, pistes cyclables, trottoirs protégés...

Au début du second semestre, les étudiants ont appris (comme cela arrive très souvent) que l'îlot qu'ils avaient presque saturés de logements, de parkings, et de services minimums devait recevoir un équipement conséquent : accueil et bureaux des actuels services de l'urbanisme installés aux Carmes ; Ce qui les obligeait à reconsidérer certains dispositifs en les améliorant et surtout à placer le dit équipement dans une situation que son statut (pas de fanfares et pas de clignotants...) méritait.

Cet ajustement de programme a permis une ré-interrogation du projet dans sa capacité à se déformer, à accueillir, à se transformer, s'adapter, se renégocier dans ses propres conditions formelles et constructives, dans ses relations urbaines, selon la recherche d'une mise en équilibre de 3 grandes composantes de la ville : les habitations, l'espace public et l'équipement public. Les étudiants sont donc amenés à comprendre les mécanismes des relations étroites qu'entretient inévitablement le projet architectural avec son territoire : une idée de projet qui lie forme construite et forme urbaine, dans une affirmation du projet urbain comme relevant d'une question d'architecture.



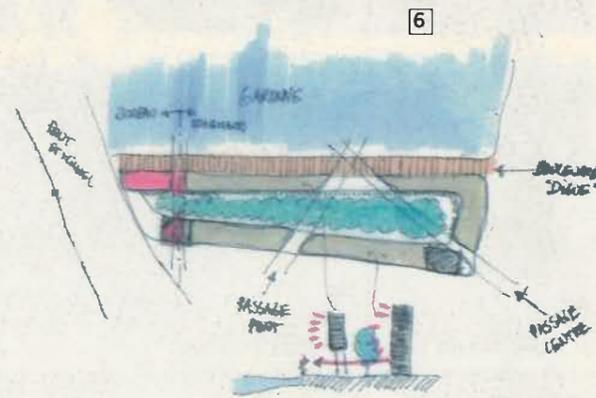
1



5



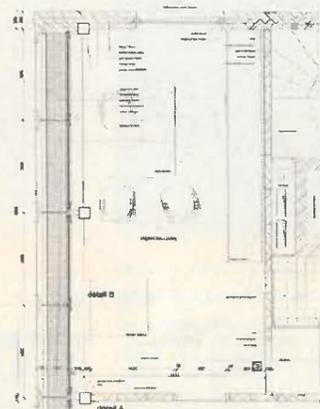
1 photo maquette 1/500 / 2 coupe transversale / 3 plan étage courant / 4 plan d'un bureau 1/10  
5 croquis vue extérieure / 6 croquis / 7 maquette



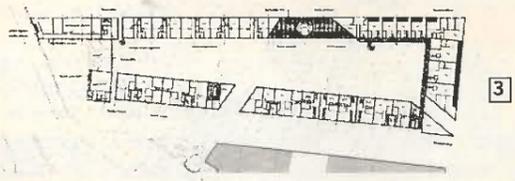
6



2



4



3



7

DIFFÉRENTES APPROCHES EXPOSÉES À LA CRITIQUE...

Projet MB1

MERIEM BEKKOUCHA

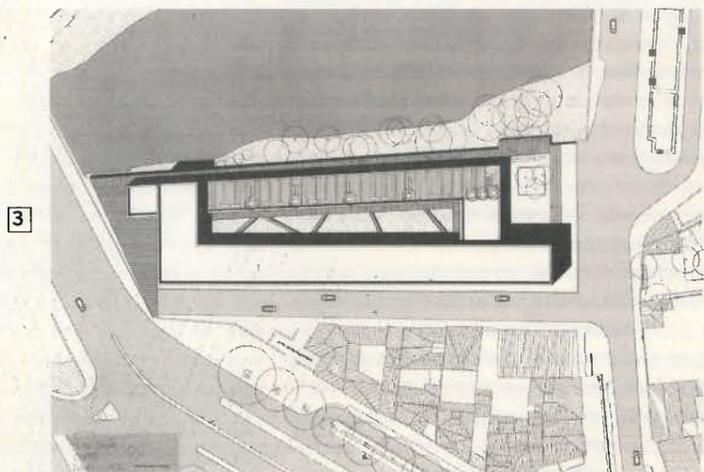
ETUDIANTS : AGNÈS BARTHÉLÉMY - NATHALIE GIRET



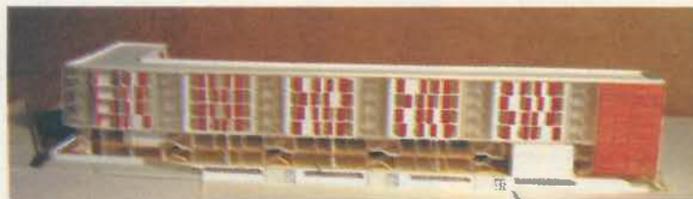
2



1



3



5



4

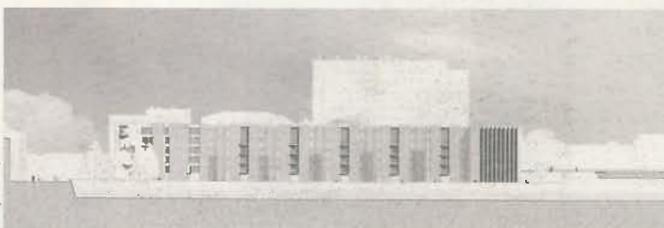
1 photo maquette 1/500 / 2 coupe transversale 1/50  
3 plan masse 1/500 / 4 croquis vue extérieure / 5 maquette 1/200  
6 croquis vue extérieure



6



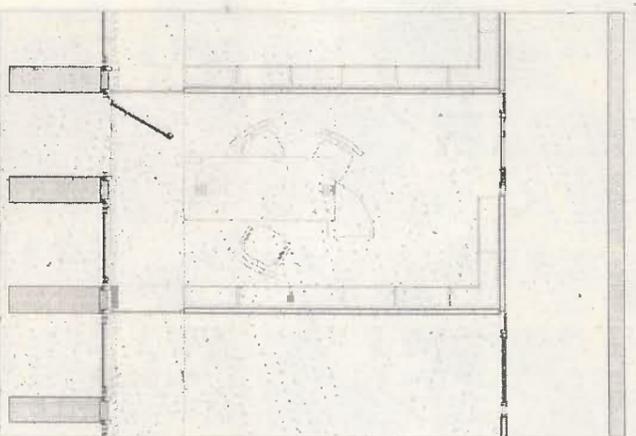
1



2



3



4



5

1 photo maquette 1/500 / 2 coupe sur bassin 1/200  
3 plan étage courant 1/200 / 4 plan d'un bureau 1/10  
5 maquettes d'étude

... RETOUR CRITIQUE DES ARCHITECTES INVITÉS

**LAURENT GOUWY**

Cela fait presque huit ans que j'interviens à l'école, que ce soit dans le cadre de projets ou de jurys et ce que je trouve très positif, c'est que cette correction est un des rares moments où j'ai eu l'impression d'ouvrir une discussion sur l'architecture, tant avec les enseignants qu'avec les intervenants extérieurs. L'école d'architecture est enfin un lieu pour débattre d'architecture. Si nous avons pu débattre c'est que la matière, le projet produit par le groupe de travail étudiants/enseignants était là. Un travail remarquable tant par la qualité et la quantité des documents présentés. Les différents niveaux d'échelles, de l'urbain jusqu'au détail constructif au 10° est aussi remarquable. C'est un exercice d'architecture et pas un manifeste sur l'architecture. J'ai quelques regrets sur l'intervention plus discrète des étudiants, mais il est difficile de se libérer de la correction du projet. Il serait bien d'avoir une sorte d'émulation, de favoriser ce genre de rencontres qui permettent l'ouverture de l'école, et de gommer la coupure entre le monde professionnel et étudiant.

**GUILLAUME PUJOL**

En guise de propos liminaire, il me faut tout d'abord remercier l'équipe d'enseignants qui m'a permis, ainsi qu'à d'autres confrères, de participer à ce pré-jury de 4° année. J'y suis intervenu au titre de "professionnel", mais je considère, compte tenu de l'intérêt de l'exercice et des enjeux urbains contenus dans le site retenu, y avoir réagi avec l'excitation d'un architecte devant un projet à (en train de s'élaborer). Mon seul regret réside dans le peu de temps que j'ai eu pour prendre connaissance des différents projets, du programme et de certaines des propositions d'étudiants, afin de nourrir un apport (dans mon cas) plus constructif au débat sur celles-ci. L'excitation évoquée plus haut tient pour partie au site retenu qui constitue l'un des derniers espaces disponibles dans l'hypercentre de Toulouse, au contact des quais de Garonne et de la ceinture des boulevards. En effet, ce type d'intervention est devenu une expérience rare dans le cadre d'un exercice professionnel. Les projets affichés, impressionnants par la somme de travail accumulée (analyse de la morphologie urbaine, typologies de logements, détails constructifs...) et leur présentation par les étudiants a permis d'identifier les enjeux de l'exercice : 1. Fabriquer de la forme urbaine : finir ou pas l'îlot du Port Garaud en se posant la question de sa limite (le quai de

Garonne ? le pont prolongeant le quai de Tounis ?).

2. Prendre une position face à l'alternative continuité/discontinuité (verticale ou horizontale) de l'emprise du projet par rapport au contexte bâti et à la Garonne (front bâti périphérique constituant un jardin central, front bâti à l'arrière associé à des plots côté Garonne, enclos bâti "déconstruit" offrant des percées visuelles verticales ou horizontales vers la Garonne...). 3. Mettre en question simultanément la valeur du règlement d'urbanisme et le programme, notamment au niveau de la densité bâtie et du gabarit des constructions, de la position de l'équipement public vis-à-vis des logements et même de sa validité... Ces questions ont occasionné des propositions diverses mais reposant toutes sur des choix architecturaux argumentés. Ceci a créé les conditions favorables à un débat qui m'a semblé constructif entre les étudiants, les professeurs et nous. C'est une expérience que je n'hésiterai pas à renouveler si l'opportunité m'en est donnée.

**LAURENT GAUDU**

Une école d'architecture a pour vocation d'être un lieu de débat et de rencontre entre les architectes et ceux qui aspirent à le devenir, par son essence même, elle n'est pas soumise directement aux contingences opérationnelles. Cette journée d'affichage critique a permis aux étudiants de saisir cette réalité et l'opportunité qu'ils avaient de s'approprier les questions contemporaines. Par des initiatives de ce type qui convoquent des intervenants extérieurs, le face à face pédagogique s'interrompt un temps et confronte étudiants et enseignants à un regard voire à une critique extérieure. Le projet n'est plus seulement la résolution des données du programme mais aussi un acte d'intérêt public qui dépasse la simple satisfaction de son auteur : l'étudiant. Les interventions ont été souvent replacées dans un cadre plus large qui interrogent le statut de la parcelle dans l'évolution historique de la ville. C'est ainsi que certaines critiques de fond ont pu paraître sévères pour des étudiants en cours de cursus et ce d'autant plus que la somme de travail présenté était considérable : maquettes successives ; plans à diverses échelles ; détails constructifs..., mais les intervenants ont d'abord réagi sur des projets d'architecture plutôt que sur des travaux d'étudiants et ce de manière d'autant plus précise que le travail présenté était approfondi.

**PIERRE-EDOUARD VERRET**

Dans son recueil d'Enquêtes, Borgès émet l'idée que dans certains lieux règne l'imminence d'une révélation. Il en est ainsi de Port Garaud. Ce lieu, grâce à un exercice, a permis plusieurs révélations : Révélation d'une joie commune à se réunir pour parler d'espace : étudiants, enseignants et professionnels assistaient ensemble aux mêmes conférences, aux mêmes manifestations sans pour autant se côtoyer. Cette rencontre s'est faite autour du projet, à l'école, lieu dans lequel le trait et la parole sont plus libres que dans les agences. Révélation d'un désir des futurs architectes de dessiner. Tous les documents nécessaires à la compréhension de leurs projets étaient présentés. Dessins et maquettes à toutes les échelles étaient là pour nourrir un débat d'architecture. Ils manquaient peut-être de regard plus attentif au lieu, mais personne, ni les étudiants ni les professeurs, n'a à rougir de ce travail, bien au contraire. Révélation enfin du désir impérieux d'architecture pour Toulouse et notamment pour ce site, un des derniers lieux magique de la ville qui ne soit pas encore bafoué par l'habituelle « cassolade » de Loi Robien.

**REMI PAPILLAULT**

La qualité de présentation, de détails et plus que tout, l'implication des étudiants dans leur travail, m'ont réellement impressionné, même si je veux profiter ici de ces quelques lignes pour émettre une réserve. A partir de la quatrième année, on demande aux étudiants de s'interroger sur la justesse de ce qu'on leur demande, d'avancer vers une autonomie, de prendre le temps de revisiter les questions posées. C'est ce qui a peut être été manqué sur ce projet. Ce qui fait que dans les réponses il me semble que les étudiants sont passés à côté du lieu. La première mission de l'architecte tient peut être d'abord dans une analyse critique des données : interroger le site, son histoire, les projets faits pour lui... mettre à l'épreuve la pertinence du programme à l'échelle de ce qu'il est pour lui et pour le territoire. Il y a une dimension de réécriture dans le projet d'architecture. Est-il juste de mettre à cet endroit un bâtiment aussi continu et aussi haut que ceux proposés par les étudiants ? que celui qui est prévu réellement à la construction. C'est une mise à mal du Port Garaud. Peut-être était-ce un lieu où il y avait d'abord un travail de relation au paysage à installer... penser à utiliser

le vide plus que le plein... faire un cadeau d'un vide à la ville à l'endroit où cela est le plus précieux : mettre en scène les grands arbres et la présence du fleuve Garonne.

**JOSEPH ALMUDEVER**

L'initiative des enseignants de l'École d'Architecture de Toulouse ( Myriem Bekoucha, Claude Branger, Laurent Tournier ... ( merci de rajouter les noms oubliés)) d'inviter des professionnels extérieurs pour participer à une correction des travaux d'étudiants, me paraît pertinente pour plusieurs raisons : Nous connaissons tous depuis toujours et depuis que les Écoles existent, la vieille antienne «des jeunes diplômés qui ne connaissent rien en sortant de l'école, etc... etc... » rebattue comme une mauvaise excuse à des pratiques médiocres... Cette initiative est donc tout d'abord courageuse ; en ouvrant aux regards d'architectes et à leur pratique professionnelle, une pédagogie, une relation au projet, un enseignement . Elle rompt ce mur artificiel entre l'École, son enseignement, et une pratique qui serait « parfaite ». Le sujet proposé, la quantité et la qualité du travail fourni par les étudiants, ainsi que les conditions de paroles, ont permis d'engager un débat surprenant parce qu'il avait lieu, sur l'Architecture et sur la Ville. Confrontés à un isolement culturel, souvent volontaire, qui frise l'autisme, et donc qui entraîne un appauvrissement de la pratique, les architectes doivent confronter leur travail, leurs opinions sans crainte. L'ouverture au regard des autres, le débat d'idées, sont indispensables. Le travail des étudiants, remarquable tant par la qualité des réponses que par l'étendue des prestations : maquettes, croquis, détails... permettait d'appréhender un sujet complexe par son programme et sa confrontation au site. Au delà du débat qui s'est engagé et de l'aspect pédagogique, une problématique générale sous-tendait ce travail et mériterait réflexion : pourquoi un tel programme sur ce site, ou inversement ? La peur du vide est-elle une stratégie urbaine ? La pertinence de cette « correction » fait émerger une question qui me semble primordiale dans la relation entre une profession et son enseignement. Quelle place le « réel », c'est-à-dire les conditions économiques, culturelles, réglementaires, etc... d'un métier, doit être faite dans son enseignement ? Comment les deux doivent-ils se nourrir ? c'est l'actualité de la réforme de l'enseignement. Le jour de cette rencontre, un début encourageant de réponse a été donné.

## Etudier des bâtiments d'habitations remarquables à Toulouse... ?

### Du logement dans l'agglomération toulousaine ...

La très grande majorité de la production contemporaine (de nous...) de bâtiments collectifs d'habitation dans l'agglomération toulousaine, comme dans la grande majorité du territoire français... est pratiquement dépourvue d'architecture.

Les raisons politiques, culturelles, économiques susceptibles de fournir un début d'explication à ce constat sont très nombreuses et il ne s'agit pas d'en tenter ici la moindre esquisse : pendant les séances de critique, les analyses nécessaires sont systématiquement abordées avec les étudiants à qui nous devons indiquer d'abord que l'architecture existe (tâche ardue ...) et qu'elle a tout au long du vingtième siècle considérablement fait progresser les grandes questions des établissements humains... tout en leur explicitant les tristes mécanismes qui produisent aujourd'hui ce



d'une question devenue si compliquée qu'un corps enseignant qui, se désirant si fortement « universitaire », est tenté de loger dans les rayons des cultures techniques :

Comment faire acte d'architecture en projetant des édifices d'habitation ?

Les bâtiments d'habitation toulousains que nous avons entrepris d'étudier cette année avec les étudiants sont des bâtiments dont on dira qu'ils sont modernes et que ces choix relèvent autant d'une position doctrinaire assumée (dont les enjeux pourraient faire sourire un architecte parisien, barcelonais ou madrilène... mais qui sont hélas, ici et encore, décisifs pour la production architecturale locale actuelle et à venir...) que d'un désir partagé de mettre à jour dans un premier temps (5) leurs habitabilités, leurs générosités, leurs rapports à la ville, les qualités de leurs parties communes, leurs économies et aussi parfois, et non sans nostalgie..., les libertés que permettait une époque déjà révolue...

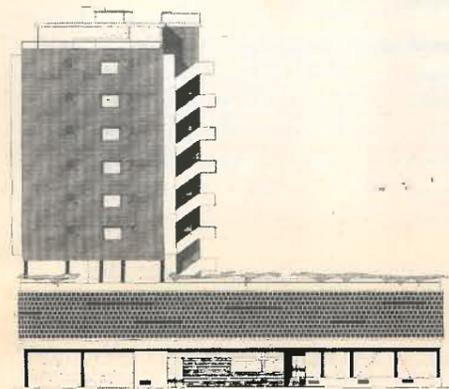
messes de l'édition française, c'est à dire parisienne, nous ont coupé le souffle.

Il nous semble également nécessaire de placer au cœur du projet pédagogique l'exigence d'indiquer à l'étudiant les réalités et les dimensions d'œuvres locales en les situant non pas dans l'ombre de celles des grands maîtres (bien que comprendre les « inspirations » d'un Fabien Castaing entre l'œuvre de Corbu et l'architecture vernaculaire locale est une source d'apprentissage extrêmement efficace...) mais dans les traces, même occultées ou effacées (car nous ne pouvons plus feindre d'ignorer ces silences et ces obscurités collés sur ces œuvres remarquables) de ce que nous pourrions appeler les traditions de la modernité. De plus, l'accès physique, immédiat et répété aux œuvres (6) constitue une source pédagogique indiscutable en permettant à l'étudiant de réaliser immédiatement les portées, dimensions, significations... des choses que les dessins et les concepts peinent à saisir complètement. Ainsi, ces

# LOGEMENTS REMARQUABLES

qu'ils constatent d'eux mêmes.

Cette responsabilité ne peut s'exercer, selon nous et dans le contexte pédagogique actuel, qu'avec la visée d'indiquer aux étudiants deux conditions nécessaires (et insuffisantes... mais ils devront le découvrir un peu plus tard... et le plus tôt possible.) pour prétendre un jour faire acte d'architecture en construisant un édifice d'habitation : D'une part que l'étude des typologies de logements est une « science » incontournable, que le grand réservoir des deux siècles passés nous en fournit sans



compter de merveilleux éléments... et d'autre part que la très forte normalisation que connaît l'Europe aujourd'hui est un mouvement historique indiscutable qui ne peut en aucun cas être un obstacle à l'« expression d'une liberté architecturale » dont nous ne pouvons disposer si nous voulons que l'architecture intègre à nouveau les habitations humaines, mais un levier propice à la réinvention d'autres dispositifs, d'autres formes capables de faire face aux situations urbaines les plus complexes...

Ce ne sont pas les règles de sécurité incendie ou d'accessibilité aux personnes handicapées qui empêchent les « qualités architecturales » des édifices d'habitation (celles-ci tout au plus ne permettent pas de faire ce que l'on faisait avant que ces règlements soient appliqués...), ce sont davantage les règles hâtivement rédigées qui, sous prétexte de respects, protections, conservations de toutes sortes, conduisent chaque entreprise d'édification contemporaine (toujours de nous) à imiter un passé dont nous ne disposons ni des matériaux, ni du savoir faire, ni de l'économie. Il arrive également que l'on convoque le kitch (en présentant celui-ci comme un autre courant moderne...) qui tend également à faire de la ville une pièce de théâtre...

Cette régression suffisamment orchestrée pour afficher un semblant de « cohérence d'ensemble » et rapporter les suffrages d'une opinion publique dès lors quasi compétente... aura trouvé quelques commodités fondements dans certaines positions académiques encouragées parfois par les écoles elles-mêmes. Les étranges desseins d'un ouvrage comme « Toulouse, les délices de l'imitation » directement issus des Beaux Arts (du moins des derniers soubresauts d'un néoclassicisme confit), en laissant penser que le salut se tiendrait dans quelques interprétations voire imitations de copies de modèles, n'ont rien fait pour contredire cette chienlit (1). C'est que les sous entendus théoriques, une fois séparés de

l'ironie nécessaire à toute forme de tourisme culturel, ont vite fait de virer à la farce, puis au mensonge. Ainsi, certains maîtres d'œuvres peuvent rapidement s'entendre avec certains donneurs d'ordres (et de commandes...) ou contrôleurs de toutes sortes, soulagés d'être à nouveau certains que l'architecture est cette langue morte que l'on transporte dans les livres et qui permet de décorer les produits immobiliers afin de mieux les vendre (2) ou bien de ménager ces inquiétants groupuscules d'électeurs montés et remontés... en puissantes associations.

### De la modernité, de l'absence de débat, de la formation des architectes...

La majorité des toulousains pense peut-être que l'architecture moderne était au Mirail... (qu'elle était bien au Mirail et que c'était bien ainsi)... Les livres d'histoire nous enseignent que la modernité est venue d'ailleurs (le présent, c'est bien connu, vient toujours de nulle part...), et dès lors que les difficiles questions d'identités, de territoires sont maladroitement posées par certains (ou très adroitement par d'autres...) dans le même panier que les redoutables réactions régionalistes, il peut devenir tentant de penser que la modernité c'est Airbus et que c'est bien ainsi, laissant la marée des pavillons de banlieue recouvrir de non lieux l'invisible présent d'un futur incertain...

En ces temps de précipitations et culpabilisations (des architectes en l'occurrence) de toutes sortes, peut-être serait-il opportun de préciser l'absence d'architecture là où elle est absente ? Et ne manquons pas d'indiquer là où il y en a, en prenant soin de n'oublier aucune période de notre passé... Peut-être serait-il temps d'affirmer que tous nos prédécesseurs n'ont pas collaboré à la catastrophe urbaine que nous hésitons, et pour cause, à « réparer », que notre région contient quelques œuvres remarquables dont nous pouvons hériter. Saluons ici la qualité des travaux menés par Bernard CATLLAR régulièrement publiés dans PLAN LIBRE.

S'il est parfaitement nécessaire d'intégrer à la formation des architectes les « débats » doctrinaires du moment (extrêmement rares dans les écoles) ou théoriques (inexistants dans les écoles), il faut reconnaître qu'on a assisté dans nombre d'écoles d'architecture françaises à un sérieux glissement consistant à placer les questions du projet autour de celles révélées par les dits « débats » en laissant penser qu'il était nécessaire de « penser avant d'agir ». Comme si l'activité projectuelle pouvait être ramenée aux dessins d'exécution de quelques bonnes idées ou concepts décoiffants...

En Espagne, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, on cherche à former des bâtisseurs qui réfléchissent ; en France et en Italie, il semble qu'on cherche de plus en plus à former (sans moyens !) des intellectuels qui vont construire... Les conséquences sont repérables et observables : tirons en les leçons. Certains se souviennent peut-être des débats « cultureux » des années 70/80 entre partisans de Venturi ou de Rossi (3), puis des redoutables campagnes menées par les adeptes des « enluminures infographiées, des citations branchées, des retours à la ville européenne, des signes « auto-référentiels », des architectures naturelles et naturantes... (4) toutes ces « colorations » ne relèvent-elles pas d'un formidable processus d'évitement ? notamment celui



Désir de faire émerger un corpus donc, mais aussi stratégie pédagogique (largement éprouvée...) qui consiste à poser encore (et encore) les questions propres aux représentations des choses construites : en effet, la nécessité de relever, redessiner, dessiner... selon une charte graphique commune très précise a permis aux étudiants de se forger une conscience du niveau de représentation, c'est à dire d'abstraction nécessaire à atteindre avant de prétendre à toute manipulation projectuelle... tout en analysant scrupuleusement le plus grand nombre des principales questions de mise en œuvre, de stratégies constructives, typologiques.

Cette brève immersion a énormément servi les premières tentatives sur le projet de logement en ce qu'elles ont permis d'atteindre rapidement un niveau de représentation commun à tout le groupe tout en fournissant les rudiments (aux retardataires ou « bloqués » de la construction...) nécessaires aux premières figurations du projet (plan 1/500 et maquette dans maquette du site...). Ainsi en mettant à jour, c'est à dire en révélant par le dessin, les principales relations d'un organisme aussi complexe qu'un immeuble d'habitation, l'étudiant comprend la nécessité de répondre à un certain nombre d'exigences en les hiérarchisant par la composition, aussi banale soit elle... puisqu'il a découvert que certains bâtiments, devant lesquels il passait peut-être tous les jours, contiennent tellement d'intelligence et parfois de véritables sources de bonheur pour leurs habitants, et cela selon des principes de juxtapositions, de répétitions aussi simples que possibles mais dont la simplicité apparente résulte de complexités structurelles, typologiques, distributives... qui ont été traitées et maîtrisées...

Cette expérience nous a convaincus de la nécessité de poursuivre ce type d'investigation dans la production locale et récente afin que puisse se manifester chez les architectes, les étudiants et qui sait les obscurs rédacteurs de règlements d'« urbanisme »... le commencement de la constitution d'une mémoire et d'une fierté (deux conditions essentielles à toute entreprise...).

N'est-il pas souhaitable que l'école d'architecture de Toulouse commence à sortir de cette sorte d'amnésie qu'elle a montrée jusqu'ici, que les écoles « régionales » de ce pays encore trop centralisé commencent à élucider (éclairer et représenter) les traces des productions architecturales modernes dans leurs territoires... la découverte de quelques bâtiments à Marseille (que l'ombre du « Fada » nous empêche peut-être de voir...) également ignorées des grands



analyses, toujours faute de temps, ne sont pas menées d'un point de vue historique ou génétique, mais constituent une étape importante, au début du premier semestre, présentée comme pur exercice de représentation, exercice dont l'étudiant découvre ultérieurement, dans le chemin de son propre projet, les nombreuses autres visées.

### Laurent Tournié.

#### NOTES

(1) Chienlit : masque de carnaval, mascarade, déguisement... fam. : désordre (Larousse) / (2) Cette fonction décorative étant aujourd'hui de moins en moins convoquée, dès lors que près de 70% des logements en construction dans l'agglomération toulousaine ne seront jamais habités par les « investisseurs » qui les financent (en même temps que les coûts de plus en plus élevés de leurs commercialisations...) et dont certains ne savent même pas où se trouve exactement le produit immobile de leur placement... / (3) Les œuvres de Corbu, Kahn, Aalto, Wright ou Mies furent souvent classées au rayon facultatif de l'archéologie, ce qui pouvait indiquer aux étudiants qu'ils pouvaient se dispenser de les étudier et aux enseignants de les enseigner... ou de les étudier... / (4) Les fantastiques avancées des architectes tessinois pendant les années 70 n'ont pas réussi à inspirer ceux de notre territoire. / (5) Cette première approche initie un travail de recherche qui mobilise déjà un certain nombre d'enseignants, d'étudiants et de personnalités extérieures. / (6) En attendant les trop rares voyages d'étude, faute de moyens, pour aller voir les œuvres des grands ou d'autres moins grands..., ou que l'étudiant ayant réalisé l'immobilité des œuvres construites, se déplace enfin de sa propre initiative !

#### LOGEMENTS REMARQUABLES À TOULOUSE

Un édifice : logements + parking, 22 rue sainte Philomène, architecte : Cartory / Un édifice : logements + bureaux + parking, 53 rue Devic, architectes : Castaing (Atelier 3A) / Projet urbain : logements + bureaux + parkings + commerces, Rue d'Astorg, architectes : Castaing (Atelier 3A) / Un édifice en trois corps : logements + bureaux + parkings, Boulevard des Récollets, architectes : Gardia Zavagno / Un édifice : logements + parking + commerces, Rue de la Concorde, architectes : Gouwy Grima Rames / Un édifice : logements + bureaux + parking + commerces, Boulevard Carnot, architecte : Lafitte / Un édifice « tripode » : logements La Reynerie, architectes : Candilis Josic Woods

# L'ODYSSÉE DE L'ESPACE

**O**n peut s'étonner de la faculté acquise par certaines réalisations de qualité apparemment médiocre à occuper simultanément les pages de plusieurs magazines de presse architecturale. La verve de ces propos m'interdit évidemment de citer quelque référence que ce soit, concernant un certain ouvrage paru dans les numéros d'octobre 2003 de deux grandes revues nationales. J'ai effectivement en tête l'exemple d'une maison individuelle toute d'acier revêtue, simple parallélépipède dont la froideur et la pauvreté formelle ne raviront que quelques rares architectes en mal d'absolu. J'ai beaucoup de mal à saisir la "richesse sémantique" d'une telle architecture, laquelle nous est vantée dans l'article, par un auteur de renom dont j'apprécie par ailleurs beaucoup les ouvrages, plus encore à imaginer la signification que pourra y discerner un public non averti.

Mais je me suis déjà insurgé dans un précédent article contre les usages d'une presse dépourvue de tout souci pédagogique envers le public, reflétant l'image peu flatteuse, et discutable, d'une profession entièrement préoccupée à se regarder elle-même. Et pourtant... N'est-il pas finalement illusoire de reprocher à la presse professionnelle son caractère spécialisé ? A l'actualité - qui ne traite de certaines questions qu'à l'occasion d'événements médiatiques ou éditoriaux exceptionnels, remettant au goût du jour des débats que l'on croyait dépassés - d'être de l'actualité, donc anecdotique ? C'est ainsi risquer d'occulter ce rôle élémentaire qui est assumé de permettre la circulation des idées et à un certain débat d'exister. Quand bien même celui-ci ne concerne-t-il qu'un petit cercle d'initiés au sein de la société, et les idées débattues sont-elles celles là seules qu'aura laissé arriver jusqu'au devant de la scène le filtre très sélectif imposé par les médias eux-mêmes, le réseau compliqué des amitiés et des pouvoirs divers. Le pire y voisine avec le

meilleurs, les travaux sérieux avec les ouvrages désinvoltes, les architectures de qualité avec les réalisations médiocres. Tout un petit monde (chercheurs, journalistes, intellectuels, etc...) trouve à exercer là son commerce dans l'entourage de ceux qui dessinent et font surgir les édifices (maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, entreprises, etc...). Mais sans ce médium il est vrai, nous ne saurions pas ce que font les uns et les autres, condamnés à oeuvrer seuls chacun de son côté, perspective peu réjouissante. Le petit exercice de dénigrement auquel je me suis livré au début de ce texte n'aurait pas été possible sans cela.

Ce que ce matériau iconographique et rhétorique apporte en retour aux architectes, que le manque de disponibilité ne dispose pas forcément à la lecture d'ouvrages plus théoriques, reflète-t-il bien les tendances du moment, dont ils choisissent de s'inspirer ou se démarquer ? Peut-on formuler, sur la base des images et des discours qui nous sont livrés, des hypothèses sur les grandes évolutions à venir ou en train de se produire ? On peut s'interroger sur des bâtiments comme le terminal maritime de Yokohama de Farshid Moussavi et Alejandro Zaera-Polo, le grand magasin en centre ville de Birmingham par Future Systems, les bâtiments de Gehry dont le dernier Walt Disney Concert Hall à Los Angeles, lesquels semblent en effet découler d'une démarche commune à ces architectes consistant à mêler intérieur et extérieur, confondre planchers, murs et toitures, à tordre les parois comme dans une sorte de fantasmagorie spatiale. Un numéro récent d'A.M.C titrait sur les "Formes complexes", géométries issues de modélisations mathématiques, l'exposition "Architectures non standards" rassemblait un panel de bâtiments représentatifs de l'emploi des technologies numériques. Leurs auteurs affichent l'emploi qu'il font de l'outil informatique et la formidable puissance de visualisation que celui-ci procure, l'ordinateur paraissant presque être lui-même un acteur de la démarche conceptuelle ; comme l'ordinateur de 2001

l'Odysée de l'espace était lui-même un membre à part entière de l'équipage...

Ces bâtiments sont-ils significatifs d'une réelle orientation, d'un renouvellement durable du langage, comme semblent vouloir nous en convaincre les journalistes qui nous en font la description. Le terminal maritime de Yokohama, ce bâtiment qui "...ne ressemble à rien de connu" inaugure-t-il "...une nouvelle époque" ? Le Selfridges Center de Birmingham est-il destiné à devenir l'icône de l'architecture britannique des années 2000... ? On peut se demander jusqu'à quel point ces réflexions traduisent un état réel de l'architecture, de la pratique des architectes, ou simplement une interprétation faite par certains médias, dans quelle mesure elles illustrent les aspirations d'un public fatigué des formes actuelles victime d'une certaine "lassitude du sentiment de la forme", comme celle qu'évoque H. Wölfflin sans pourtant souscrire complètement à cette théorie à propos du passage de la renaissance au baroque. Peut-on dire aujourd'hui: "L'angle droit semble avoir vécu ?" Il est peu probable cependant que les goûts du public passent ainsi directement du XIX<sup>e</sup> siècle à ce nouveau registre formel sans avoir rien compris ni à l'architecture moderne ni à l'architecture contemporaine.

On pourra s'interroger longtemps encore sur la portée réelle des différentes catégories de discours architecturaux. Il reste qu'il s'agit d'un inépuisable réservoir de polémiques, qui fait et continuera longtemps encore à faire vivre les "happy few" qui seront arrivés à prendre la parole, et dont l'une des caractéristiques est de s'auto-alimenter.

F. Nicolas Memmi, architecte d.p.l.g.

## CULTURE

# VILLE, REVE ET UTOPIE

Colloque, les 8 et 9 octobre 2004 - Ecole des Beaux-Arts de Toulouse

Il serait une fois une ville. Cette ville serait envahie par la végétation : une végétation aussi serrée, aussi dense que les rues auraient quasiment disparu, et aussi haute qu'elle ne laisserait plus voir que les tours des églises et les immeubles. - Il sera une fois une ville. - Il est une ville...

Vision utopique que cette photographie de Bert Theis ? A la fois grave et gaie, cette image frappe autant par ce qu'elle met en réserve que par ce qu'elle expose. Elle est gaie, car la nature a repris ses droits sur la ville, les voitures, la circulation, leurs nuisances. L'immensité de la verdure offre au regard un océan de repos. Elle est grave cependant, car la ville, création humaine par excellence, y apparaît dépouillée de toute présence. La vie aurait-elle disparu ? La prolifération exotique serait-elle la conséquence d'une guerre chimique ?

La promesse dont témoigne l'utopie s'arrache à un paysage urbain ambivalent. Elle ne relève ni de la rationalité d'un projet, ni d'un pur imaginaire, mais de l'accès à une lucidité que retiennent dans leurs plis équivoques les images de souhait du rêve. L'utopie en marque les écarts. Hors de la représentation d'une destruction spectaculaire venant se substituer à la réalité déjà catastrophique du présent, hors du refuge dans un ailleurs exotique, strict pendant de cette réalité, la tension utopique vient, in extremis, contredire le présent à travers des images du présent. Par la rupture de leur coïncidence, elle suscite l'irruption du réveil dans les lieux mêmes du rêve.

Libérer la charge utopique que recèle le moment présent, telle pourrait être la tâche de l'artiste, de l'architecte, du philosophe, de l'historien, telle est aussi l'ambition du présent colloque. Loin de s'attacher à produire des images de ce que pourrait être un avenir, il tentera d'analyser le statut de l'utopie dans le monde contemporain et la manière dont celui-ci visualise la tension entre le présent et l'aspiration au nouveau qui en brise la continuité.

**Michel Métayer**

Directeur de l'Ecole supérieure des beaux-arts de Toulouse

Ce colloque, organisé par l'école supérieure des beaux-arts de Toulouse, se tiendra dans le cadre du Printemps de Septembre (24 septembre - 17 octobre) dont l'édition 2004, In Extremis, sera consacrée aux formes extrêmes de l'image.

### INTERVENANTS

**Miguel Abensour**, Professeur de philosophie politique à l'Université de Paris 7, ancien président du Collège international de philosophie, directeur de la collection « Critique de la politique » (Payot).

**Bert Theis**, Artiste vivant et travaillant à Milan. Fondateur du bureau « OUT » (Office for Urban Transformation)

**Jean-Christophe Bailly**, Auteur d'une trentaine d'ouvrages et, notamment, d'essais. Professeur à l'école nationale supérieure de la nature et du paysage à Blois.

**Ulrich Johannes Schneider**, Professeur de philosophie à l'Université de Leipzig et directeur du département de recherche de la Herzog August Bibliothek de Wolfenbüttel.

**Jean-Pierre Rehm** Critique d'art et de cinéma, Directeur d'études du post-diplôme art à l'Ecole nationale des beaux-arts de Lyon, il est actuellement délégué général du Festival international du documentaire de Marseille.

**Antonia Birbaum**, Maître de conférences à l'université de Paris 8

**Ruedi Baur**, Designer, fonde en 1989 Intégral concept, constitué de cinq structures (graphisme, architecture, scénographie, design produit, édition). Responsable de l'Institut de recherche de design contextuel à la Hochschule für Kunst de Zurich.

**Jérôme Mauche**, Ecrivain et commissaire d'exposition

**Bruno Fortier**, architecte et urbaniste, professeur à l'Ecole d'architecture de Paris-Belleville

**Renseignements** : Ecole des beaux-arts de Toulouse  
5, quai de la Daurade - 31000 Toulouse - tél. : 05 61 22 24 38  
Le colloque aura lieu salle 308, 3<sup>e</sup> étage.

PUBLIREPORTAGE

CLUB DES PARTENAIRES

Technal

Partenaire de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

TECHNAL A CHOISI LE PROGRÈS DURABLE

MÉMORIAL + CD-ROM  
deux outils d'aide à la démarche HQE®

Dans le bâtiment en France, les outils qui prennent en compte l'environnement sont les suivants  
- La démarche HQE® pour la réalisation ou la réhabilitation de constructions.  
- La norme expérimentale XP P01 010 pour la détermination de la qualité environnementale des produits de construction.

Technal est le premier garniriste à proposer un bilan environnemental global de ses façades légères aluminium et un CD Rom des fiches ACV de caractéristiques environnementales et sanitaires de ses façades légères selon la norme AFNOR XP P01 010. Deux outils déterminants pour les Maîtres d'œuvre soucieux d'inscrire leur projet dans une démarche HQE®.

Pour obtenir la certification d'opération HQE®, le maître d'ouvrage choisit parmi quatorze cibles (ou thématiques) HQE®, trois qui répondent au niveau «très performant», quatre au niveau «performant», les sept restantes devant répondre énumération aux exigences réglementaires.

Le mémorial environnemental Technal explique les avantages de l'aluminium et de sa façade légère sur les 9 cibles suivantes

- Relation harmonieuse de l'ouvrage avec son environnement immédiat

- Choix intégré des procédés et produits de construction

- Chantiers à faible nuisance
- Gestion de l'énergie
- Gestion de l'entretien et de la maintenance
- Confort hygrothermique
- Confort acoustique
- Confort visuel
- Qualité sanitaire

Si pour certaines cibles les atouts de la façade Géode sont vite démontrés - choix infini des formes et des couleurs, durée de vie, facilité de déconstruction, souplesse d'utilisation,

ajouts de fonctions, nettoyage - d'autres cibles sont complexes à appréhender, notamment les impacts environnementaux et le bilan énergétique de la façade.

Des études thermiques complémentaires menées par le bureau d'études TRIBU ont été nécessaires pour le calcul du bilan énergétique de la façade. La lecture des calculs présentés dans le mémorial est facilitée par de nombreux graphiques et tableaux récapitulatifs, notamment pour les thématiques «gestion de l'énergie» et «confort hygrothermique».

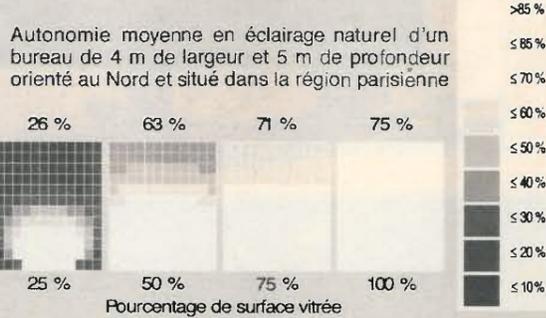
Le CD-Rom quant à lui présente les fiches ACV des caractéristiques environnementales des façades légères Géode.

Ces fiches comptabilisent les consommations d'énergie, de matière première, d'eau, d'émissions dans l'air, dans l'eau, dans le sol, etc. pendant les différents cycles de la vie de la façade, depuis la production des matières premières jusqu'à la destruction de l'ouvrage.

RÉGLEMENTATION THERMIQUE ET FAÇADE VITRÉE :

LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'aluminium est 100 % recyclable, indéfiniment, sans dégradation de ses qualités.
- L'aluminium est recyclé avec 5 % de l'énergie utilisée pour le produire en première fusion.
- Le taux de récupération des produits en aluminium dans le bâtiment en Europe est de 95 % (Étude 2003 de l'Université de Technologie de Delft).
- Les solutions façades légères, avec protection solaire d'été, n'entraînent pas de consommation supérieure à celle de bâtiments classiques, plus une façade est vitrée plus elle procure d'apports solaires d'hiver et mieux elle permet de limiter la consommation d'énergie pour l'éclairage, en conséquence, meilleur est le bilan énergétique global. (bureau d'étude Tribu selon la réglementation thermique en vigueur).



Pour recevoir un exemplaire du mémorial environnemental de la façade légère Géode ainsi que le CD-Rom des fiches des caractéristiques environnementales, votre contact en région : Armando Rodriguez (Ingénieur d'affaires) au 06 15 81 63 64 armando.rodriguez@hydro.com



ABONNEMENT

Bulletin d'abonnement (10 numéros/an)

Nom :

Prénom :

Profession :

Adresse :

e-mail :

Professionnels 20 €

Étudiants (joindre une copie de la carte d'étudiant) 10 €

(Le règlement de l'abonnement est à effectuer par chèque et à retourner à :

La Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées, 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse.

PLAN LIBRE

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées Mensuel

A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées



Société d'édition : Première Réponse - 9, bld des Minimes 31000 Toulouse - Tél.: 05 34 40 60 32 - Fax: 05 34 40 69 31

Dépôt légal à parution

Registre du commerce : RCSB 414 832 089

N° commission paritaire : 1204 T 82517

Gérant - directeur de la publication : André Jérôme Gallego

Directeur de l'information : Philippe Vigneu

Rédacteur en chef : Jean-Manuel Puig

Secrétaire de rédaction : Pierre-Louis Taillandier

Comité de rédaction : Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret.

Ont participé à ce numéro : Claude Branger, Meriem Bekkoucha, Laurent Gaudu, Laurent Gouwy, Laurent Tournié, Nicolas Memmi, Michel Métayer, Rémi Papillault, Guillaume Pujol, Pierre-Edouard Verret.

Informations Cahier de l'Ordre : Huguette Sié

Coordination : Aurélie Bayol.

Graphisme : Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras.

Impression : SRI

Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées • 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. Tél.: 05 61 53 19 89

e-mail : ma-mp@wanadoo.fr • La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

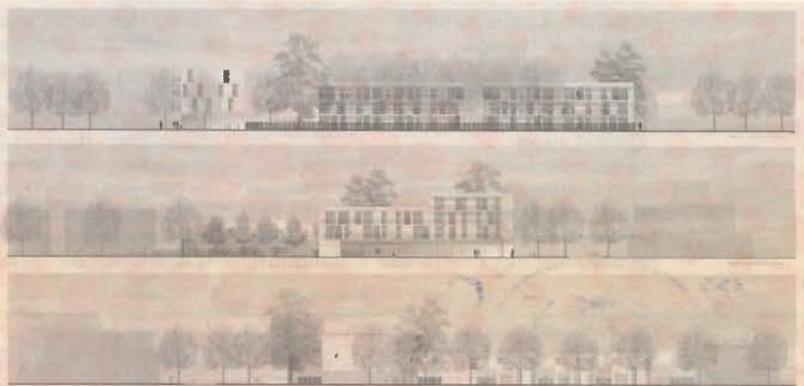
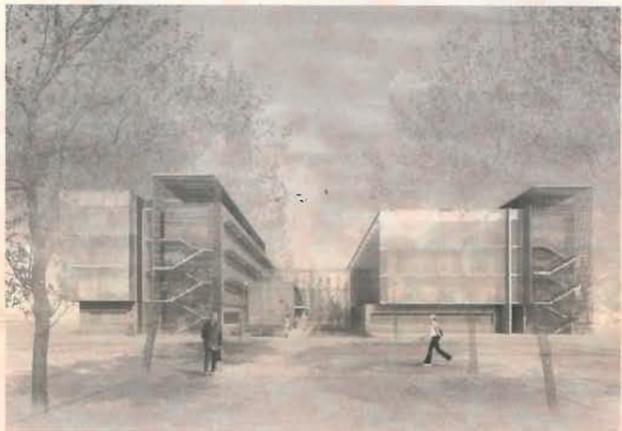
Avec le soutien du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et de la Mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la

Maison de l'Architecture : iconcept, Knauf, Technal, Imerys T.C., Lafarge, Soprema, Pilkinton.



MAIRIE DE TOULOUSE

# CONCOURS



Type	Opération	Maitre d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
Ref.	Réalisation d'une déchetterie à Villemur sur Tarn (31)	Syndicat Mixte Decoset		Trivalor Sud-Ouest / Sarl d'architecture Eclorre (73)
Esq.	Construction d'un groupe scolaire, Zac des Ponts Jumeaux, à Toulouse (31)	Mairie de Toulouse	1 Sarl Filiatre - Mansour/ Betom Ingénierie (bet)/ Muriel Gérard (coloriste) 2 Christian Duthil/ Franck Boyer/ 3 J Technologies (bet)/ Technisphère (bet)/ Anne-Marie Robert-Crete (coloriste) 3 Euri Lexa Conception/ Ingerop (bet)/ Betem Ingénierie (bet) Gérard Tiné (coloriste)	Christian Duthil/ Franck Boyer/ 3 J Technologies (bet)/ Technisphère (bet)/ Anne-Marie Robert-Crete (coloriste)
Ref.	Construction de 42 logements collectifs à Saint-Jory (31)	OPDHLM 31		Francis Diana
Ref.	Amélioration d'un logement à Fontenilles (31)	OPDHLM 31		Sarl Azéma Architectes
Esq.	Reconstruction du collège Montesquieu à Cugnaux (31)	Conseil Général 31	1 Michel Sartre/ Anne Mondine/ Jean-Noël Prunet/ Michel Bonaventure 2 Jean-François Casadepax-Soulet / Annick Sabarthès 3 Scp Terlaud - Pirovano - Hurtevent/ Benoît Malvy/ Jean-Paul Fontaine 4 Scp Cirgue - Dargassies	Michel Sartre/ Anne Mondine/ Jean-Noël Prunet / Michel Bonaventure
Aps	Construction du pôle immobilier de l'environnement de Toulouse, Zac de Basso Cambo III (31)	Direction Régionale de l'Environnement MP	1 Architecture et Recherches Techniques (Arts) Sarl d'architecture (75) 2 Flint Sarl (33) 3 Nicole Roux-Loupiac/ Jean-Philippe Loupiac/ Scop-Sarl "Ateliers de Mondaut"/ Betem Ingénierie	Nicole Roux-Loupiac/ Jean-Philippe Loupiac/ Scop-Sarl "Ateliers de Mondaut"/ Betem Ingénierie
Ref.	Extension et restructuration du gymnase municipal de Gimont (32)	Mairie de Gimont		Christophe & Philippe Robert
Ref.	Création d'une Maison de la Culture et de logements à Pavie (32)	Mairie de Pavie		Guy Baaudean/ Ingénierie Studio
Ref.	Ravalement des façades du Palais de Justice d'Auch (32)	Ministère de la Justice		Jean-Louis Rebière/ Le Douarin (économiste)/ Le Lerm (analyse matériaux)/ Artech (relevés)
Esq.	Construction de 42 logements dans le quartier Nord de Tarbes (65)	OPAC 65	1 Odile Bernard-Servin/ Pascal Servin 2 Sarl W-Architectures/ Agence POLE Paysage Laumont-Faure Sud Ingénierie (bet) 3 Scp Dompnier - Lemaire	Sarl W-Architectures/ Agence POLE Paysage/ Laumont-Faure Sud Ingénierie (bet)
Ref.	Extension et réhabilitation du groupe scolaire Bellevue à Lisle sur Tarn (81)	Mairie de Lisle-sur-Tarn		Bernard & Alexandre Saillot (24)/ Laurent Dugue (40)/ Sae/ Berti
Esq.	Réalisation d'un espace multi-loisirs à Saint-Juéry (81)	Mairie de Saint-Juéry	1 Stéphane Maindive/ Technisphère/ Ebm/ Décibel Conseil/ Alquié/ Atelier des Bordes 2 Max Faramond/ Beterem/ Repérage 3 Marie-Thérèse Cayzac-Bénézech/ Otce/ Urbanisme & Acoustique	Marie-Thérèse Cayzac-Bénézech/ Otce/ Urbanisme & Acoustique
Ref.	Restructuration de la cuisine de la Maison de Retraite Saint-Jacques à Verdun-sur-Garonne (82)	Maison de Retraite Saint-Jacques		Bernard Bourdoncle/ Brehaut Ingénierie/ Czi
Ref.	Restructuration du collège Olympe de Gouges de Montauban (82)	Conseil Général 82		Bernard Salomon/ Sacet (Bet)/ Gamba Acoustique (acousticien)



Médiathèque José Cabanis, Toulouse

La Médiathèque José Cabanis est un exemple parfait aboutissant à une grande réussite. Depuis le début du projet, le maître d'œuvre, les utilisateurs et les architectes ont compris l'intérêt de l'emploi du système USM/Haller. Son caractère unique et nouveau en matière d'aménagement de médiathèques donne une intégration parfaite. L'équipe de maintenance a été formée au système et assure elle-même la gestion de l'installation.



37, boulevard des Recollets  
31400 Toulouse  
Téléphone : 0 561 148 626  
Télécopie : 0 561 148 620  
<http://www.architectura.fr>

**ARCHITECTURA**



SARL

TIRAGES DE PLANS  
PHOTOCOPIES  
TRACÉS INFORMATIQUES  
COULEURS TOUS FORMATS  
TRAITEMENTS DES D.C.E.

**Une équipe  
à votre service !**

**39, boulevard Pierre et Marie Curie**  
(angle rue Négrenéys)

**31200 TOULOUSE**

TÉL. 05 34 40 26 70 - FAX 05 34 40 26 75

E. mail : [larepro.marielle@wanadoo.fr](mailto:larepro.marielle@wanadoo.fr)

Alice, Céline, Lucie, Marielle et Morad, encouragés par le chant de Pimprenelle sont à votre service...

**Cadrage** photographie

La chambre photographique est un bel outil trop souvent méconnu.

Avec elle, les prises de vues deviennent une matière réelle de travail pour mettre en valeur les sujets : sens du détail, grand format, grain, influence sur l'ensemble de la chaîne de l'image, objectifs variés, travail des perspectives, valorisation des contrastes.

Grâce à cette image, l'observateur est capté, il retrouve de nombreuses informations tout en profitant du plaisir artistique offert.

**Cadrage**, spécialiste de la photographie d'architecture, est à votre écoute pour réaliser les images de vos réalisations.

Stéphanie Mathys 5, avenue de l'URSS 31400 Toulouse  
téléphone 05 61 53 67 67 portable 06 76 83 18 06  
télécopie 05 61 53 90 70 courriel [s.mathys@laposte.net](mailto:s.mathys@laposte.net)

# ENTREPRISES - FOURNISSEURS - ENTREPRISES - FOURNISSEUR

Adresses utiles à retenir



**GOMEZ CARRELAGES**  
- Distributeur PORCELANOSA -

FAÏENCE - CARRELAGES - SANITAIRES -  
ROBINETTERIE - MEUBLES DE BAIN -  
HYDROMASSAGE - SPAS - PARQUET

**L'ATELIER**  
FAÇONNAGE MARBRE ET GRANIT  
Réalisation sur mesure  
PLAN VASQUE ET CUISINE  
Escaller marbre / granit / granito

*harmonie des Matières*

**EXPOSITIONS ET DEPOTS**  
**LABEGE**  
2011, route de Baziège - 31670 LABEGE  
Tél. : 05 61 39 14 14 - FAX : 05 61 39 13 54

**COLOMIERS**  
7, rue Marie Curie - 31770 COLOMIERS  
Tél. : 05 34 36 14 14 - FAX : 05 34 36 14 10

contact@gomez-carrelages.fr - www.gomez-carrelages.fr



**GARISO**

Négoce spécialisé de la distribution

**Plafonds** : Fibre - Laine minérale - Métal - Plâtre  
Bois et Fabrications spéciales  
**Isolations** : Acoustique - Thermique - Laine de Roche  
Laine de verre - Fibralith  
**Cloisons** : Modulaires Bureaux - Paysage - Plâtre  
et Doublage - Plancher pour bureaux et Salles informatiques.

**GARONNE ISOLATION**  
6, rue Colomies Z.I. Thibaud - 31100 TOULOUSE  
Tél. 05 34 60 24 80 ■ Fax 05 61 41 34 88

*Le Spécialiste des plafonds et de l'aménagement intérieur*



**Luminaires VOLTEX**

**LUMINAIRES** 102 quai de Tounis 31000 TOULOUSE TEL. 05 61 52 08 77 Fax. 05 61 25 18 80  
**MOBILIER** 8 rue du Canard 31000 TOULOUSE Tel. 05 61 25 64 37 Fax. 05 61 25 86 65



**Arc Center**  
DISTRIBUTION

Du nouveau dans la CAO !

**Autodesk® Revit®**  
Une technologie avant gardiste  
+ une interactivité totale  
= une production optimisée

Découvrez Autodesk® Revit®  
à l'occasion de séminaires de présentation  
[www.arc-center.com](http://www.arc-center.com)  
Département distribution, rubrique événements  
Inscrivez-vous au 05 34 360 360

Pour un habitat sain et de qualité respectueux de l'Homme, de sa santé et de son environnement



**Les écoproduits**

- Isolation naturelle
- Revêtements de sols
- Traitement du bois
- Peintures, lasures
- Glacis, décoration
- Chaux, pigments
- Enduits, badigeons
- Matériaux "terre"

Le Clos du loup - RN 88 - 31180 Rouffiac Tolosan  
Tél 05 61 09 18 06 - Fax 05 61 09 17 82  
Port. 06 80 01 33 77 - Mail : terradecor@aol.com



**DAIKIN**  
Climatisation et Chauffage

**METR'HOTEL BASSO COMBO**

**Un chauffage très économique !**

Rafrachissement et chauffage des 46 chambres.  
9 multi-splits, 1 split et 46 muraux.

Renseignements sur la climatisation  
Agence Daikin Toulouse - Thierry Perez  
05.61.00.98.70



**LES PÉPINIÈRES DU LANGUEDOC**

Réalisation de Parcs  
Bureau d'études  
Pépinières  
Arrosage intégré



13, Chemin de la Bouriette - Saint Martin du Touch - 31000 Toulouse  
Tél. : 05 61 49 21 71 - Fax : 05 61 31 83 65

**Fabien LABORDE**



*Tapisserie Décorateur*

Une équipe de tapissiers à votre écoute pour la réalisation de vos projets. D'après vos croquis, nous fabriquons du mobilier et réalisons des canapés contemporains sur dessins d'architecte. Une matériauthèque est à votre disposition au sein de votre show-room de la rue Roquelaine, vous permettant de venir choisir et concevoir les projets de vos clients avec l'appui de professionnels.

30, rue Roquelaine  
31000 Toulouse

Tél. : 05.62.73.35.35  
Mob. : 06.13.50.32.05  
Fax : 05.62.73.35.36